

6211-08-006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
PAR ARIANNE PHOSPHATE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 28 mai 2015 à 13 h
Centre multifonctionnel Michel-Simard
257, rue Saguenay
Saint-Fulgence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 MAI 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CHAMBRE DE COMMERCE DU SAGUENAY.....	1
Mme Marie-Josée Morency	
M. Frédéric Lebrun	
GROUPE DE NEUF (9) VILLÉGIATEURS PROPRIÉTAIRES DE CHALET SITUÉS DANS LE SECTEUR AZUR DE LA ZEC ONATCHIWAY	8
M. André Pedneault	
M. Raymond Thellend	
FRÉDÉRIC VILLENEUVE	19
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC.....	30
M. David Laureti	
EURÉKO!	35
M. Simon Gagné	
DAVID ELLIS	41
REPRISE DE LA SÉANCE	
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN PÊCHEUR.....	46
M. Raynald Lapointe	
Mme Julie Trudeau	
TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION MINIÈRE	57
M. Réal Daigneault	
VILLE DE FORESTVILLE.....	71
Mme Micheline Anctil	
M. Daniel Brochu	
M. Yannick Charette	
MICHÈLE MARTIN.....	85
DROIT DE RECTIFICATION	
JOSÉE VERMETTE.....	91
GUILLAUME LORD	92

**SÉANCE DU 28 MAI 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

10

Bienvenue aussi aux personnes qui nous suivent via le site Web du BAPE.

Avant de procéder, je vous demande de vous assurer que vos cellulaires sont fermés ou encore en mode réunion.

15

Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître, avant le 12 mai dernier, leur intention de faire une présentation verbale de leur mémoire et dont la présentation est prévue pour cet après-midi, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20

Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire, afin de préciser leur point de vue.

25

Nous avons douze (12) présentations pour cet après-midi.

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour faire leur présentation.

30

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CHAMBRE DE COMMERCE DU SAGUENAY**

35

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors nous sommes prêts à débiter la présentation des mémoires.

40

Je vais appeler à la table des intervenants madame Marie-Josée Morency pour la Chambre de commerce du Saguenay.

Bonjour.

45

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

Bonjour.

50

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes accompagnée de?

55

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

Je vais vous dire ça. Donc bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur le Commissaire. Marie-Josée Morency, directrice générale de la Chambre de commerce du Saguenay.

60

Et je suis accompagnée de mon directeur de projet aussi à la Chambre de commerce du Saguenay, monsieur Frédéric Lebrun.

PAR LA PRÉSIDENTE :

65

Merci.

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La Chambre...»)

70

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... du Québec.»)

Nous faisons aussi partie du Regroupement des chambres de commerce du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Nous avons présenté un mémoire hier après-midi.

75

Le Regroupement constitue six (6) chambres de commerce, et nous représentons deux mille cinq cents (2500) entreprises et organisations.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La CCS...»)

80

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... une prospérité durable.»)

85 De plus, Arianne Phosphate a démontré son intérêt à faire des affaires avec les fournisseurs locaux. Et la Chambre de commerce ne peut que saluer et les encourager dans cette voie assurant ainsi des retombées économiques locales.

Aussi, plusieurs entreprises connexes auront un nouveau souffle grâce à ces retombées, telles que les entreprises de transport, de construction et d'entretien.

90 En développant une niche de phosphate au Québec, nous aurions une diversification des sources d'approvisionnement de ce minerai régional à haute pureté, puisque le Maroc est actuellement le plus grand producteur mondial. Les marchés visés par le promoteur sont le Canada et les États-Unis.

95 Il y a plusieurs bénéfices à la réalisation du projet d'un point de vue social. Nous n'avons qu'à penser à l'important taux d'exode des jeunes, mais aussi de gens d'expérience qui, faute de travailler, doivent quitter la région.

100 Un projet comme celui d'Arianne Phosphate créera plus d'emplois dans notre région et pour longtemps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Selon les données...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... ne peut se priver.»)

105 De plus, pour la fermeture et la restauration du site, des investissements de quarante-sept millions (47 M\$) sont prévus par Arianne Phosphate, générant des retombées de trente-cinq millions (35 M\$) et d'ailleurs, la compagnie prévoit de placer en fiducie quarante millions (40 M\$) pour démontrer sa bonne foi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «D'un point de vue...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, «... Produits forestiers Résolu.»)

115 En 2014, et la perte évidemment associée à de nombreux emplois.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, «Ce site...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... au projet.»)

Un centre d'entretien pour les équipements de transport ainsi que pour leur ravitaillement en gaz naturel liquéfié sont ciblés par le promoteur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «En outre...»)

125

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... ont besoin.»)

Arianne Phosphate est à l'écoute du milieu depuis le tout début du projet. Le promoteur a rencontré le milieu local et a su s'adapter en cours de processus d'acceptabilité.

130

Elle a modifié plusieurs fois le tracé de transport, a écouté la recommandation des experts afin de répondre aux besoins de la communauté et à en minimiser les répercussions.

Le promoteur est conscient qu'il ne fera pas l'unanimité, mais démontre son ouverture par sa transparence et son accessibilité. Toutes ses actions et l'excellente communication avec le milieu démontrent bien la proactivité du promoteur et son désir de s'intégrer dans son environnement d'accueil et développer des relations durables avec les communautés concernées.

135

En ce qui a trait à la gestion des risques et au traitement des plaintes, Arianne Phosphate a mis sur pied un comité de suivi qui rassemble des acteurs provenant de différentes sphères socioéconomiques de la région. Tel qu'expliqué par le promoteur, ce comité de suivi est obligatoire selon la Loi sur les mines, mais par contre, il a été mis de l'avant bien avant l'instauration de la loi, ce qui démontre que le promoteur a été, est et sera transparent tout au long des étapes du développement de la mine. Nous avons une grande confiance envers le promoteur.

140

Arianne Phosphate a la responsabilité d'assurer une surveillance environnementale étroite des travaux et elle s'est engagée à le faire. De plus, elle a fait faire une étude d'impact pour analyser les répercussions sur les milieux physique, biologique et humain par ce projet, démontrant encore une fois son bon vouloir à cohabiter avec le milieu.

145

Afin de réduire les gaz à effet de serre, la mine fonctionnera à l'hydroélectricité; les pelles mécaniques seront électriques et le transport par camion sera assuré par le gaz naturel liquéfié.

150

De belles initiatives entre autres de démontrer aux citoyens que ce projet sera acceptable autant sur les plans social, environnemental qu'économique.

155

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous savons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, 9^e ligne, «... pour les espèces.»)

160

De plus, le tracé retenu par Ariane Phosphate prévoit l'aménagement d'un terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord à deux virgule un kilomètres (2,1 km) à l'est du plus proche riverain.

165 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «Il y a moyen...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... Et le Pérou.»)

170 Nous ne sommes pas des experts mais avons suivi ce projet depuis le tout début mais avec des experts.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous désirons...»)

175 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 25^e ligne, «... et rassembleur.»)**

Merci de votre écoute.

PAR LA PRÉSIDENTE :

180 Merci pour votre position. Comme vous avez entendu hier, il y a plusieurs propositions d'évacuer le minerai ailleurs que par le Saguenay.

Advenant le cas où ce serait pas via le Saguenay, est-ce qu'il y aurait des retombées positives quand même pour la région, d'après vous?

185

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

190 Bien, c'est une bonne question. Évidemment, je connais pas toutes les alternatives, mais évidemment, nous, ce qu'on prône comme Chambre de commerce du Saguenay, c'est que les retombées se fassent ici.

Écoutez, on a un grand besoin, ça fait dix (10) ans qu'on n'a pas eu de projet au Saguenay–Lac-Saint-Jean, de projet structurant.

195 Évidemment, nous, on pense à quand ce projet-là peut se soulever, on pense à la deuxième et troisième transformations, on pense aux grappes industrielles qui peuvent se coller à ce projet-là.

200 Écoutez, si pour une aluminerie, on pense à quatre cents (400) entreprises reliées à une aluminerie, bien, pour un projet en ressources naturelles comme ça, il peut y en avoir autant.

Ça fait que nous, on essaie de penser de façon exponentielle. Il faut se doter d'une vision, puis on a besoin d'un projet structurant comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

205

C'est dans ce sens-là probablement que vous pensez aussi au succès du parc industriel de Saint-Fulgence?

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

210

Bien, on pense aussi que ça va attirer justement des entreprises dans ce parc-là, justement, pour compléter.

PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

215

En faisant l'évacuation du minerai par la Côte-Nord, c'est sûr que les possibilités de faire de la deuxième et transformations du concentré deviennent beaucoup plus difficiles. Il se ferait ailleurs.

220

Donc ce potentiel-là de développement économique, on le perdrait tout simplement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

225

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

230

Peut-être une question. Concernant, ma question, ce serait à savoir, est-ce que le projet ici vient optimiser d'après vous les infrastructures existantes qui ont été mises en place avec des fonds publics? On pense par exemple à Grande-Anse. C'est des préoccupations des gens là-dessus.

Et vous, en tant que chambre de commerce, quelle serait votre position sur cet aspect-là?

235

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

240

Bien nous, on pense, je sais pas si tu as une autre opinion là-dessus, mais moi, je pense que évidemment, en faisant un terminal à Sainte-Rose-du-Nord, on pense que ça va attirer d'autres potentiels de développement d'entreprises. Évidemment, c'est ce qu'on vise.

Hier, vous m'avez interpellée sur Forestville. Forestville, ils ne sont pas encore en position d'accueillir leur terminal, il faut qu'ils fassent une desserte ferroviaire de trois kilomètres (3 km) de long. Il y a encore beaucoup de choses à peaufiner autour du projet.

245 Je crois que Arianne Phosphate a fait leur classe; le tracé actuel vaut la peine qu'on s'y arrête, puis nous, comme chambre de commerce, évidemment, on pense toujours au développement de notre région et des retombées associées.

PAR LE COMMISSAIRE :

250 Vous faites référence au Plan Nord dans cette partie-ci donc de la province, est-ce que vous avez eu des échos, quand vous parlez du pouvoir d'attraction de nouvelles mines, admettons, qui pourraient utiliser ce service portuaire là, est-ce que vous avez eu des échos ou des contacts avec le Plan Nord pour voir si c'est déjà un peu comme intégré avec eux ou si c'est encore une chose
255 qui est à faire ou que vous pensez qu'on devrait effectivement développer davantage ou préciser?

Est-ce qu'il reste une vision d'après vous de cet aspect-là?

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

260 Je sais pas si tu as quelque chose à ajouter, Frédéric, mais je vais commencer!

Évidemment, on est encore aux balbutiements. Le Plan Nord, pour nous, c'est pas encore concret, mais je pense qu'il faut commencer quelque part puis après ça, bien, il va y avoir les
265 investisseurs.

Je crois que le Plan Nord, il y a un très grand potentiel de développement, puis il faut commencer par le début. Nous y sommes, là. Je crois vraiment que ce projet-là, il faut qu'il se soulève, pour justement montrer le positivisme, l'attractivité que ça peut apporter par la suite.
270

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc ce serait peut-être une occasion ici de vraiment commencer à voir comment se concrétiserait ce développement du Plan Nord, en termes de vision, là?
275

PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :

Oui.

280 **PAR M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Puis je vous dirais, pour rajouter même à votre question, par rapport à l'optimisation des autres installations, c'est que si justement, on peut avoir accès au concentré de minerai, puis qu'il y a des possibilités de faire, comme je vous disais tantôt, une deuxième, troisième transformation, 285 oui, les possibilités sont bonnes de pouvoir maximiser l'utilisation à Grande-Anse aussi avec un matériel qui est transformé.

Je fais rien que penser à du potentiel au niveau de la fabrication d'engrais. Une compagnie comme IFFCO qu'on a entendu parler qui pourrait potentiellement s'installer à Bécancour, pourquoi 290 qu'elle s'installerait pas ici pour faire la portion azotée, et avec la portion de phosphate qu'on aurait ici, écoutez, on n'en est pas loin pour réussir à maximiser et faire la fabrication d'engrais.

Et si ça se trouve à Saguenay, bien, l'utilisation de Grande-Anse pourrait être un choix judicieux, là. 295

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci.

300 **PAR Mme MARIE-JOSÉE MORENCY :**

Bien d'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

305
Merci.

310 **_____
GROUPE DE NEUF (9) VILLÉGIATEURS PROPRIÉTAIRES DE CHALET
SITUÉS DANS LE SECTEUR AZUR DE LA ZEC ONATCHIWAY**

PAR LA PRÉSIDENTE :

315 J'appelle maintenant messieurs Leduc et Pedneault du Groupe de villégiateurs propriétaires de chalet situés dans le secteur Azur de la Zec Onatchiway.

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

320 Bonjour madame. Mon nom est André Pedneault. Monsieur Raymond Thellend ici va se charger d'une présentation plus visuelle.

Je pense que vous avez déjà en main un document qu'on vous a remis, qui tient à peu près sur sept (7) pages, vous allez avoir l'occasion de suivre de toute façon, c'est ce qui sert de support à la présentation.

Mais on voulait ça plus concret pour qu'on puisse apprécier davantage quand on parle de distance puis de pollutions sonore et visuelle.

330 Nous accompagne aussi monsieur Leduc qui est ici dans la salle. Comme il y avait deux (2) chaises, il n'a pas osé venir nous trouver, mais je pense qu'il doit se sentir très à l'aise.

PAR LA PRÉSIDENTE :

335 Si vous voulez qu'il vienne, on va rajouter une chaise, il n'y a pas de problème.

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

On lui laisse le choix.

340 Alors sans plus tarder, je laisserais la parole à monsieur Thellend.

PAR M. RAYMOND THELLEND :

345 Alors qui sommes-nous? Nous sommes neuf (9) propriétaires de chalet, secteur 7 Azur de la Zec Onatchiway.

Présents sur le lieu depuis plus de quarante (40) ans, des centaines de personnes sont impliquées au niveau de la villégiature. D'ailleurs, la première fois que je suis allé dans ce secteur, c'est en 1967. Alors c'est un secteur qu'on a vu évoluer avec le temps, de forêt pratiquement vierge, on est devenu avec une forêt qui a été un peu bousculée par la coupe du bois, qui nous permet maintenant de voir tout ce qui se passe en arrière des arbres et là, maintenant, on arrive avec ce projet qui passe dans notre secteur.

355 Les intérêts qu'on a, c'est les mêmes intérêts partagés avec les gens d'activités de pêche, de chasse, de villégiature et d'ornithologie.

360 Naturellement, il y a une qualité de vie en plein air, une tranquillité. On a recherché ce lieu pour s'éloigner des bruits de la ville et moi, je demeure pas loin de l'Alcan, je peux vous dire que je suis environ à un kilomètre (1 km), et la nuit, l'été, on entend les compresseurs fonctionner.

Alors en plus, nous sommes là et nous payons des droits d'occupants depuis plus de quarante (40) ans.

365 Alors voilà où on se situe actuellement. Le cercle ici représente le secteur où nous sommes. La ligne foncée ici représente un chemin qui a été proposé, qui nous a été donné par la Zec mais proposé par Arianne Phosphate, puis le chemin actuel contourne l'extérieur de la zec, il passe vers le nord, au-dessus du grand lac Rouvray. Alors c'est pour localiser.

370 Maintenant, si on focusse sur la question en rouge, on voit le chemin proposé qui passe dans des anciens chemins de bois qu'on a demandé, nous, avec la compagnie forestière, on avait demandé d'avoir des chemins ce qu'on appelle d'hiver. Rendu au printemps, ils défoncent, tu peux même pas passer pratiquement avec des tout-terrains. Pour justement éviter le trafic dans le secteur.

375 Alors eux, ce qu'ils proposent, bien, ils proposent de passer exactement, juste ici, à travers le territoire, juste au nord-nord ouest de nos chalets, pour contourner les lacs et diminuer leur chemin.

380 Maintenant, si on prend une vue de tous les chalets du secteur, alors on peut voir d'abord qu'il passe sur un des chalets. Il y a les autres chalets autour du lac qui sont à moins de cinq cents mètres (500 m) du chemin. Le plus proche ici est environ à deux cent cinquante mètres (250 m). Il n'y a pas de forêt, ça a été bûché.

385 Alors considérant ces positions de chalets, avec la position des chalets, ça nous concerne énormément.

Si on regarde maintenant une vue du chemin proposé qui est l'ancien chemin de la compagnie forestière, on peut voir un chalet.

390 De ce chalet, voici la vue de l'autre côté Sur le dessus de la montagne, parce qu'ils peuvent pas passer ailleurs que sur le dessus de la montagne, on va les voir passer, il reste à peu près une dizaine d'arbres. Puis il va falloir qu'ils fassent un chemin encore plus large, donc il y a des arbres qui sont là qu'il va falloir qu'ils soient abattus.

395 Alors c'est certain qu'on va les avoir dans la figure vingt-quatre (24) heures par jour.

400 Si je regarde, l'hiver, on voit un peu mieux. Ceci est un autre chalet. La vue du chalet est directement dans la direction nord-nord ouest, nord-est–nord-ouest et si on regarde sur la partie de droite les petites taches blanches qu'il y a ici, c'est le chemin qui va passer là.

Si on regarde maintenant une photo prise la semaine dernière, là, c'est du même endroit, on voit très bien les chalets du chemin. Et là, il n'y a rien pour arrêter les sons. Donc on a quelque chose dans la vue qui va être là vingt-quatre (24) heures par jour.

405 On voit ici encore mieux l'hiver, les points blancs sur les montagnes, c'est l'endroit où le chemin actuel passait, le vieux chemin de bois. Et là, c'est le chemin, c'est l'endroit où ils vont passer.

410 On voit ici encore la même chose du chalet, la partie qu'il y a ici en haut avec une espèce de petite croix bleue, c'est encore la position du chemin qu'il va y avoir. Nous, on se promène là en canot pour pas avoir de bruit, on fait notre pêche de façon tranquille et naturellement, tout ce territoire-là, bien, il disparaît. Il disparaît, c'est impossible d'aller profiter de la nature avec des camions qui passent aux huit (8) minutes. On parle de seize (16) camions à l'heure dans l'aller-retour, à part de l'entretien des chemins. C'est impossible d'avoir du plaisir, d'aller demeurer sur un lac à proximité d'une voie comme celle-là.

415 Alors l'impact pour nous de la route projetée actuelle, c'est un grand dérangement. C'est un trafic lourd, incessant. Ça traverse le territoire.

420 La route longe les lacs sur une distance d'environ deux kilomètres (2 km), face aux chalets qui sont à moins de cinq cents mètres (500 m), puis enjambe une frayère.

425 Il va y avoir une pollution sonore, visuelle et poussière. Même s'ils disent qu'ils vont mettre du jus de betterave pour empêcher la poussière deux (2) fois par année, on n'y croit pas, avec le nombre de roues et d'essieux qu'il va y avoir en dessous de chacun de ces camions.

Alors ça va transformer complètement, radicalement l'environnement du secteur. Ça devient un contexte impropre à la pratique des activités.

430 Puis une perte de la raison d'être de nos installations.

Et aussi, c'est un secteur de nidification enregistré par l'Association des ornithologues du Québec.

435 Alors notre perte de raison d'être, bien actuellement même, c'est une dévaluation totale.

Alors on a déjà des préjudices à cause du tracé potentiel de la route rendue publique, et puis ça réduit à néant les efforts et les investissements consentis pendant de nombreuses années.

440 Alors quand on parle des investissements, c'est que là où on est localisé, il n'y a pas d'accès par route. On emmène tout notre matériel par voie d'eau, ou à l'époque, on emmenait ça par avion. Et toutes les constructions que vous avez vues ont été emmenées sur des canots morceau par morceau pour faire la construction.

445 Là, on a beaucoup d'énergie dépensée là-dedans, et lorsqu'on voit arriver ce projet qui va passer tout près de chez nous, nous, on perd tout.

Alors l'alternative, bien, ce serait le tracé hors zec naturellement qui passe en dehors de toutes ces zones d'exploitation contrôlée.

450 Si le tracé vient à l'intérieur de la zec, nous autres, on aurait l'intention de changer le nom en appelant ça «zenc» pour : zone d'exploitation non contrôlée!

455 Alors la route minière, elle passe réellement direct dans notre secteur, comme on peut voir ici. Puis la Zec propose un changement pour éviter le plus possible les lacs, pour passer plus vers le sud, parce qu'on sait que s'ils passent à l'extérieur ici par le haut, ça va leur coûter beaucoup plus cher de transport. Puis ce qu'on a voulu dire, c'est une économie de plusieurs millions de dollars par année s'ils font le tracé proposé, parce qu'ils passent exactement à l'intérieur des montagnes, suivant les courants d'eau où il y a moins de côtes, moins de besoin d'énergie pour le transport.

460 Alors comme conclusion, nous autres, ce que l'on voit, c'est une menace pour l'environnement.

465 Ça détruit les activités de pêche, de chasse et d'ornithologie.

Et nous aussi, on a une zone de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux et de canards dont la macreuse à front blanc.

470 Alors ce qui arrive, c'est qu'on demanderait une indemnisation si une réalisation du projet se fait, tel que proposé par la minière, avec le chemin qui passe dans le secteur.

Mais on préférerait de beaucoup qu'il demeure à l'extérieur de la zec pour que ça demeure une zec d'exploitation contrôlée.

475 Alors au nom des villégiateurs, merci de nous avoir entendus.

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

480 Madame, je m'excuse, je voudrais ajouter quelque chose pour la conclusion!

Ça n'a pas été vraiment mentionné, mais le projet, tel qu'il est présenté, il parle du tracé qui fait le contour de la zec, qui passe par le nord du lac Huards.

485 Mais il y a une note dans le dossier que j'ai remarquée où on dit qu'on étudie des scénarios d'optimisation, en essayant d'éviter le plus possible les chalets.

490 Mais la vraie raison, elle tombe sous le sens, quand on voit le tracé qui n'est pas déposé, mais qu'on a récupéré; probablement que ça vient du ministère des Richesses naturelles, ça a été déposé par la minière.

Donc pour eux, ce qui est important, c'est l'aspect économique de faire un tracé qui passe directement avec le territoire chez nous. C'est ça la vraie raison. Il y a des millions en arrière de ça. Bon, des millions d'économie.

495 Nous, là, si le projet est accepté par le tracé extérieur, il va y avoir une diminution quand même de la valeur de nos propriétés, parce qu'on éloigne à peu près la pollution d'une couple de kilomètres. Et on sait qu'en forêt, une couple de kilomètres, juste au niveau sonore, c'est dans la cour encore, on les entend très très bien. Il faut pas oublier que c'est vingt-quatre (24) heures par jour. On dort même pas la nuit dans ce temps-là.

500

Mais l'option demeure, elle est en suspens, ils vont revenir à la charge, c'est sûr. C'est évident qu'ils vont revenir à la charge si le projet se réalise.

505 Bien nous autres, on demande que ce soit pris en considération dans les avis que devra donner le BAPE là-dessus. On ne peut pas l'éviter.

PAR LA PRÉSIDENTE :

510 Monsieur Pedneault, si vous pouviez remettre la carte où on voit le tracé en noir et le tracé en rouge, juste pour avoir votre position bien claire.

Il y a le tracé existant qui passe au nord du lac Rouvray qui est la ligne qui est en jaune sur votre plan.

515 **PAR M. RAYMOND THELLEND :**

C'est celui-là ici.

520 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous aviez un plan un peu plus grand tantôt à une autre échelle!

525 **PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

Dans le document qu'on vous a remis, c'est l'annexe 2, madame?

530 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, oui, l'annexe 2, c'est bon.

535 **PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

Je l'ai devant moi.

540 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ou l'annexe 1 aussi, c'est également bon.

545 Alors on a la ligne en jaune qui, on voit, contourne par le nord le lac Rouvray, ça, c'est le chemin existant.

550 **PAR M. RAYMOND THELLEND :**

Oui.

555 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Après ça, il y a la proposition en noir où vous êtes situé, vous, tout près, et il y a l'autre proposition plus bas qui est représentée sur votre annexe 1 comme une ligne rouge.

560 **PAR M. RAYMOND THELLEND :**

Oui.

555 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc votre préférence, votre premier choix, c'est la ligne rouge, si je comprends bien?

560 **PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

La ligne rouge?

PAR LA PRÉSIDENTE :

565 Le tracé rouge. Celle qui est le plus au sud.

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

570 Non en fait, madame, nous, on dit, si le projet, tel qu'il est déposé, selon la ligne jaune, se réalise, on n'aura pas grand mot à dire parce que le chemin existe déjà.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

575

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

Il faut vivre avec. Mais on dit quand même que nos installations vont perdre de la valeur, ça, c'est certain.

580

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ça, on a compris.

585 **PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

Le tracé en rouge, on a été extrêmement prudent là-dessus, vous allez le voir dans le texte, on dit peut-être que, puis si on réussit à s'entendre, puis la zec!

590 Compte tenu de ce qu'on a entendu de la position de la zec hier, on compte pas beaucoup sur cette possibilité-là.

Ce qu'on a entendu, finalement, c'est qu'on travaillait avec la mine, la minière, on n'a jamais entendu parler de ça de ces pourparlers-là, nous autres, puis on est directement concerné.

595 Puis normalement, ça devrait être nos représentants.

PAR LA PRÉSIDENTE :

600 OK. D'après vous, est-ce qu'il y aurait des chalets qui seraient impactés par le tracé au sud, le tracé rouge? Est-ce qu'il y a d'autres chalets dans ce secteur-là?

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

605 Là, à ce moment-là, disons que l'impact est moindre.

PAR LA PRÉSIDENTE :

610 Parfait. Puis le tracé jaune, est-ce qu'il y a plus ou moins de chalets qui sont impactés que le tracé noir ou le tracé rouge?

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

615 Le tracé jaune dans notre secteur, il n'y en a pas vraiment. C'est plus au nord qu'il y en a.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

PAR M. RAYMOND THELLEND :

620 S'ils passent là, il n'y a pas de chalet.

PAR LA PRÉSIDENTE :

625 Il n'y a pas de chalet.

PAR M. RAYMOND THELLEND :

630 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Ça répond à ma question, merci. Monsieur Locat.

635 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Le tracé initial qui passe le long de la Rouvray, ça, ça vous inquiète pas trop, si j'ai compris? Moins?

640 **PAR M. RAYMOND THELLEND :**

Moins, parce que c'est à plusieurs kilomètres d'où on est, et le chemin passe déjà là. Alors là, les chalets qui sont là, on ne sait pas qu'est-ce qu'il y a comme concentration de chalets et où ils sont situés.

645 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et puis vous avez mentionné, est-ce que vous avez eu des contacts déjà avec le promoteur?

650 **PAR M. RAYMOND THELLEND :**

Non, aucun contact.

655 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que la Zec vous a contacté sur ces activités-là?

660 **PAR M. RAYMOND THELLEND :**

Non plus. C'est vraiment, on en a entendu parler, on s'est mis ensemble pour le faire. On a réagi exactement de la même façon que lorsque la compagnie forestière est arrivée en 1997, on s'est réuni ensemble, puis on a dit oups, là, il va y avoir des chemins, il y avait pas de chemin avant, là, il va y avoir des chemins, on va avoir ce qu'on appelle des goélands de garettes, c'est-à-dire les gens qui viennent, qui suivent les garettes des chemins pour aller pêcher dans les lacs qu'ils appellent vierges.

665
670 Et puis on a rencontré la forestière, puis avec eux, on a discuté pour minimiser l'impact de la coupe du bois au moins sur la villégiature autour de nos chalets. On a demandé de couper moins de bois sur le bord des lacs, qu'ils en prennent un peu plus ailleurs, comme surface totale selon les règles avec le gouvernement, si c'était acceptable. Et ça nous a permis de conserver un peu notre territoire, l'aspect verdure de notre territoire.

675 Et on a eu de très bons échanges avec eux. Et les chemins, on a demandé à avoir des chemins d'hiver justement pour minimiser le trafic l'été. Et ils ont obtempéré à nos demandes, et même ça faisait leur affaire.

Alors on a eu une très bonne entente lorsque ceci est arrivé.

680 Ce qu'on espère, c'est être capable d'avoir aussi de bonnes ententes pour qu'on puisse conserver nos biens ou qu'on soit exproprié si c'est réellement payant pour eux autres de passer dans le territoire où on est.

PAR LE COMMISSAIRE :

685 Donc si jamais ils passent chez vous, ce que vous laissez entendre, c'est qu'ils devraient y avoir une partie des millions qui serait sauvée qui devrait vous être remise pour vous dédommager?

PAR M. RAYMOND THELLEND :

690 Exact. Si jamais ils décident de le faire, ce que nous espérons qu'ils vont prendre une autre option, mais on sait que c'est important pour le développement de la région, tel qu'on l'a entendu tantôt.

695 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

700 Et on compte sur l'existence de la Loi sur le développement durable, puis du BAPE, pour essayer de tenir compte un peu de nos positions là-dedans.

705 Parce qu'on sait qu'il y a une pression extrêmement forte sur le plan socioéconomique, on ne le nie pas, puis on le dit aussi dans le mémoire, on n'est pas contre le projet. On a besoin de monde comme ça qui prend des initiatives, mais il faut tenir compte aussi que ça a des impacts, puis nous, bien, on décrit l'impact que ça a chez nous.

710 Il y a des pertes, des pertes, disons que s'ils passent chez nous, on perd le territoire, c'est sûr. On va avaler la pilule, pour un bien peut-être plus grand.

Mais est-ce qu'on doit être sacrifié financièrement pour un projet d'une entreprise privée qui va faire des profits? Ça, on ne l'accepte pas.

715 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En tout cas, étant ici aujourd'hui, vous avez la chance de les rencontrer si vous voulez.

720 **PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :**

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE :

725 Étant ici aujourd'hui, ça vous offre une opportunité d'avoir une rencontre, j'imagine.

PAR M. ANDRÉ PEDNEAULT :

730 Oui monsieur.

PAR M. RAYMOND THELLEND :

On est prêt à le faire. Merci.

735 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

740

FRÉDÉRIC VILLENEUVE

PAR LA PRÉSIDENTE :

745 J'appelle maintenant Frédéric Villeneuve. Bonjour.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

750 Bonjour madame la Présidente. Je présente mon mémoire à titre personnel parce qu'il n'y a pas eu de consultation publique de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Je me présente, Frédéric Villeneuve, ma famille est producteur agricole dans le village de Sainte-Rose-du-Nord depuis cinq (5) générations en Amérique du Nord et en Nouvelle-France, quatre cents (400) ans.

755

Par exemple, les vaches que vous voyez à la porte du village font partie de mon entreprise agricole. Vous êtes déjà allés? Et mes bâtiments de la ferme est voisin de l'église et de l'école primaire du village.

760

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «L'entreprise...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... Ptie-Nord.»)

Qui est justement où ils veulent construire le terminal. Voir annexe 4.

765

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'an 1930...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... en 1930.»)

770

Il y a eu d'autres entreprises, mais je vous nomme les commerces de services publics.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'an 1991...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... s'y développer.»)

775

Je souligne cette phrase-là!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «En conséquence...»)

780

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, «... dans ce mémoire.»)

Merci de m'avoir écouté.

PAR LA PRÉSIDENTE :

785

Merci.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

790

En passant, J'ai rajouté d'autres annexes. On m'a dit de vous dire ça, en arrière.

PAR LA PRÉSIDENTE :

795 Parfait, merci. Vous avez dit d'entrée en matière qu'il n'y a pas eu de consultation à Sainte-Rose-du-Nord.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

800 Non. C'est parce que moi, j'aurais aimé ça que le Conseil municipal fasse une réunion publique pour qu'on puisse chacun, ceux qui auraient été à la réunion du Conseil municipal, pour donner nos points de vue, puis qu'ils les auraient pris en note. Ils auraient pu les ajouter dans leur mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

805 OK. Ça fait que vous n'avez pas eu d'opportunité.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

810 Non, pas du tout.

PAR LA PRÉSIDENTE :

815 C'est la première fois.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

Oui, c'est la première fois.

820 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez du chemin qui vous permet de circuler librement, donc ça, c'est le chemin sur le bord du fjord?

825 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Oui, c'est le premier chemin, comme je vous ai décrit, qui partait de Tableau jusqu'à Saint-Fulgence.

830 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Qui actuellement, vous pouvez le faire d'un bout à l'autre, vous pouvez circuler sur ce chemin-là?

835 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Oui. Bien là, ça n'y va pas en auto, parce que c'est des vieux chemins. Moi, j'ai déjà passé en ski-doo, oui.

840 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pour vos activités agricoles, est-ce que vous vous en servez avec votre machinerie?

845 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Bien moi, comme je vous ai expliqué, moi, je suis dans le secteur du village de Sainte-Rose-du-Nord qui est à, je crois, dix-douze kilomètres (10 km-12 km).

850 Mais mon rapport, ça concerne, moi, mon activité agricole, c'est très touristique, puis je suis convaincu que l'agrotourisme, c'est l'avenir pour justement pour le futur du Québec. Il faut exploiter nos terres agricoles.

Puis il y a beaucoup de terres agricoles qui étaient cultivées dans le secteur qu'on parle.

855 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Actuellement, vous n'avez pas nécessité de ce chemin pour circuler avec votre machinerie?

860 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Non. Moi, je vais pas là, mais il y a beaucoup de gens qui habitent là, puis il y a beaucoup de fermes qui sont là.

865 Puis il y a même une ferme qui vient de s'ouvrir, justement du côté de Sainte-Rose-du-Nord, à quelques centaines de mètres, c'est Guillaume Tétreault qui a eu une subvention pour ouvrir une ferme, une ferme qui avait déjà existé, qui était reprise en friche, et qu'il a tout défrichée.

870 Je dis que c'est mon voisin, parce que je suis le seul producteur de Sainte-Rose-du-Nord, puis lui, c'est un jeune comme moi, ça fait qu'on se fréquente, puis je l'encourage. Il est juste à côté de la mienne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

875 OK. Alors si le chemin serait fermé, il y aurait un impact sur certains cultivateurs?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

880 Bien, il y aurait un impact sur le développement économique futur de notre Québec. Je suis convaincu de l'agrotourisme et du développement local de l'agriculture de proximité.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous porte à croire que ce chemin sera fermé?

885 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Oui. Bien, porte à croire, bien, c'est comme je vous dis dans mon mémoire, ils veulent faire un chemin. On ne sait pas s'il va être accessible.

890 Je parle pour l'accès pour les personnes, mais aussi, ça peut être un accès pour les animaux qu'ils puissent passer là. C'est des chemins qui sont dans un milieu naturel, qui ont été faits, parce que c'était la seule place, c'était naturel de passer là. Il y a pas d'autres endroits dans ce coin-là pour passer.

895 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pour bien comprendre, ça pourrait être le terminal maritime qui couperait le chemin...

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

900 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

905 ... et qui empêcherait de circuler?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

910 Bien oui. Quand tu es là à côté, comme il y a des gens de l'Anse à Pelletier qui habitent à
quelques centaines de mètres, puis que de l'autre côté, tu as encore des habitants qui habitent là,
puis il faut faire vingt-cinq kilomètres (25 km) pour se parler, c'est pas bon pour le développement
économique, là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

915 Qu'est-ce que vous verriez comme solution? Est-ce que ça serait un ponton qui
permettrait?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

920 Oui, parce que j'ai su qu'ils voulaient faire des pontons au lac à Neil, mais le lac à Neil, il n'y
a aucune ferme là, aucune activité économique là. C'est que des gens qui sont là l'été un mois.
J'en revenais pas de ça, moi, quand j'ai entendu dire ça.

925 Je comprends pas pourquoi que pour le potentiel, comme je vous dis, du site, et même les
gens de l'Anse à Pelletier, je les connais pas tous, mais je les ai connus cette semaine, parce que
je suis un peu loin d'eux autres, mais je les comprends très bien que c'est important, ce secteur-là,
qu'il soit conservé et qu'il y ait un potentiel agrotouristique. C'est ce que je dis.

PAR LA PRÉSIDENTE :

930 Donc c'est un chemin qui est essentiel pour les activités agricoles?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

935 Qui est essentiel pour l'économie en général.

PAR LA PRÉSIDENTE :

940 Oui expliquez-moi pourquoi, pour l'économie, c'est pour circuler?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

945 C'est parce que l'avenir, les gens veulent venir, retourner à la terre, il y a plein de monde,
moi, je le vois beaucoup à Sainte-Rose-du-Nord, puis il y a des gens qui s'installent dans des
régions qui étaient des terres agricoles, qui sont poussées en friche, puis ils retournent là. Comme

à l'Anse à Pelletier, comme à cap au Leste. Ils se rapprochent de ces terres agricoles là que je vous parle. Elles ne sont plus exploitées, mais c'était des agriculteurs.

950 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK. Donc aujourd'hui, si le chemin était scindé...

955 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Il y aurait des gros problèmes pour l'avenir dans le développement de ce que je viens de vous proposer dans mon mémoire!

960 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pour l'avenir, selon la vision que vous avez.

965 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Oui.

970 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais aujourd'hui, ça n'empêcherait pas personne de faire son travail, en 2015? C'est votre vision.

975 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Moi, je dis qu'aujourd'hui, non; demain, dans quelques années, oui. Il faut prévoir ça.

C'est comme d'autres qui disent, moi, j'aimerais ça que ça se fasse d'une telle manière, parce que ma vision, je le vis là, j'occupe le territoire. Moi, j'occupe le territoire, c'est pour ça que je vous explique un peu l'histoire.

980 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ce sont des bonnes terres agricoles?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

985

C'est sûr qu'il y a du potentiel. Il y a des gens qui sont juste à côté. C'est des familles qui étaient là. Vous allez voir dans les annexes.

PAR LA PRÉSIDENTE :

990

On comprend.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

995

C'est la vie, la terre, l'agriculture, c'est la base de notre survie. Moi, je pourrais vous en parler longtemps. C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

1000

Pour bien comprendre comme il faut, donc il y a le chemin qui est prévu qui irait de la 172 jusqu'aux silos. Après ça, il y a un chemin de service qui descendrait jusqu'au port.

1005

Si je comprends bien, votre préoccupation, c'est que là, on est en train de faire une coupure permanente entre le secteur de Sainte-Rose et le secteur de Saint-Fulgence, donc il n'y a plus de communication au sol qui est possible directement d'une population vers l'autre population.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1010

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ce que vous voulez, c'est de maintenir un lien, un lien permanent...

1015

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

Ce chemin-là, il se continue jusqu'à Sainte-Rose-du-Nord.

PAR LE COMMISSAIRE :

1020

Et là, vous, ce serait du côté, je dirais façade maritime, du côté plus proche du fjord, le sentier dont vous parlez ou s'il est plus en haut des silos, là?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1025

Bien, dans les annexes, les plans sont tous détaillés.

PAR LE COMMISSAIRE :

1030

C'est parce que je ne les ai pas avec moi ici.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1035

Oui, mais c'est des cartes.

PAR LE COMMISSAIRE :

1040

Mais disons, le chemin dont vous parlez, le sentier, est-ce qu'il est situé, quand on passe, où les gens veulent placer des silos, est-ce qu'il est en haut de ça ou s'il est plutôt en bas?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1045

C'est ça que je me suis posé la même question, parce que les silos, je sais pas à quelle hauteur qu'ils seraient.

PAR LE COMMISSAIRE :

1050

Non, mais est-ce que c'est en haut plus ou moins ou c'est proche du fjord, ce que je veux dire?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1055

Non, je serais embêté de vous le dire, c'est clair.

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, si vous êtes embêté, moi, je le suis encore plus.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1060

Je peux pas expliquer, non, c'est embêtant.

PAR LE COMMISSAIRE :

1065 Donc principalement, pour vous, c'est de maintenir un lien de communication.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1070 Bien oui, c'est sûr.

PAR LE COMMISSAIRE :

OK.

1075 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

1080 Quand j'ai vu le ponceau qu'ils faisaient au lac Neil, ils auraient pu faire un chemin sans faire de ponceau, puis que le monde aurait pu traverser, parce qu'il n'y a pas beaucoup de monde par là.

Moi, je souhaite qu'on puisse continuer à développer le secteur.

PAR LE COMMISSAIRE :

1085 Est-ce que vous avez contacté le promoteur pour voir quel genre de solution peut-être qui pourrait être envisagée?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1090 Moi, comme je vous dis, j'ai eu aucun contact. Moi, j'ai entendu parler de ça comme tout le monde. Puis moi, j'ai justement rajouté des annexes, comme je vous ai dit, parce que j'ai eu un même problème. Moi, je suis un producteur agricole, ça fait que j'occupe le territoire, puis j'ai eu le même problème.

1095 Puis vous allez voir les annexes que j'ai rajoutées, ça va expliquer un peu cette question-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1100 Mais j'imagine que de toute façon, cette démarche-là nécessiterait la participation de la Ville de Sainte-Rose-du-Nord, parce que ça impliquerait une adaptation au plan de zonage.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1105 Bien oui, c'est ça. On n'a pas eu de consultation publique avec la municipalité. Je voulais leur dire d'essayer de parler de ça, mais il n'y en a pas eu. Je suis venu le faire à leur place.

1110 J'ai l'impression un peu, parce que là, c'est sûr, quand on vit, on est cultivateur, on occupe le territoire, puis on est très impliqué dans le développement, parce qu'on occupe le territoire, puis on sait les besoins, puis on sait que la terre, celle-là est là, celle-là est comme ça.

1115 J'ai des amis qui veulent s'installer pour être cultivateurs, ils s'en vont par là, je le sais. Il y en a un qui vient d'ouvrir une ferme l'année dernière. Il m'a demandé pour aller semer son champ. Mais moi, je reste à Sainte-Rose-du-Nord, puis mes machines ont quinze pieds (15 pi) de large, j'irai pas à cap au Leste, c'est pas facile.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1120 Là, vous venez de mentionner que vos machines ont quinze pieds (15 pi) de large. Je sais que la machinerie agricole, c'est assez large.

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1125 Non, mais c'est parce que c'est un nouveau cultivateur, puis il était pas conscient de dire, viens semer mon champ, je viens d'ouvrir.

Je lui ai dit de le faire à la main avec un petit semoir à la main.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1130 Le chemin devrait faire quelle largeur, selon vous, le lien qu'il y aura?

PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :

1135 C'est pas des gros chemins larges. C'est des chemins vraiment de local.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Pour votre machinerie?

1140 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Non. Mais ça, la machinerie, aujourd'hui, il se développe des machineries plus petites, pour ce style d'agriculture là.

1145 C'est parce qu'il y a beaucoup de monde qui sont venus de l'Anse à Pelletier, que c'est toutes des petites fermes comme ça, puis ils ont une petite machinerie adaptée à leur milieu à l'Anse à Pelletier. C'est pas grand non plus, les chemins, là. C'est la même grandeur qu'un chemin de l'Anse à Pelletier, si je peux dire.

1150 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

OK.

1155 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

C'est le même chemin, madame. Il devait être de la même grandeur.

Je voulais vous exprimer ce point-là dans ce mémoire-là.

1160 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1165 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, merci beaucoup de nous avoir exprimé vos préoccupations.

1170 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE :**

Merci.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

1175 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

David Laureti de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

1180 Bonjour.

PAR M. DAVID LAURETI :

1185 Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, je vous remercie de votre accueil.

Un mot sur la Fédération des chambres de commerce qui a un double chapeau, dans un premier temps, celui de fédérer le travail des cent quarante (140) chambres de commerce du Québec, mais aussi à titre de chambre provinciale, elle a en son sein donc mille cent (1100) membres corporatifs.

1190 Au total, la Fédération représente donc quelque soixante mille (60 000) entreprises et cent cinquante mille (150 000) gens d'affaires.

1195 Pour la rédaction du mémoire que nous avons produit au BAPE, la Fédération a pris connaissance des différents documents qui ont été entre autres déposés par Arianne Phosphate.

Un mot d'abord sur la position de la Fédération en ce qui concerne le développement durable.

1200 Nous soutenons bien entendu les trois (3) piliers du développement durable, à savoir les aspects liés à l'environnement, les aspects sociaux, mais aussi les aspects économiques.

1205 Dans cette perspective-là, nous croyons que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles. C'est d'ailleurs l'un des principaux constats que nous avons émis lors du dépôt de notre vision économique en 2012.

1210 Nous considérons néanmoins qu'actuellement, dans le débat public, la sphère économique est trop souvent évacuée, est trop souvent exclue donc du débat public, et pour la Fédération, il faut se rappeler donc que dans l'expression développement durable, il y a le mot développement. Il n'y a pas le mot d'arrêt ou de moratoire.

1215 Concernant les justifications techniques et économiques propres au projet d'Arianne Phosphate! Donc on sait qu'elle souhaite valoriser un gisement qui contient une forte concentration d'apatite.

Aucun site actuellement n'est en production au Canada. Cette situation-là affecte, selon nous, la balance commerciale du pays et augmente d'une certaine façon notre dépendance vis-à-vis les pays exportateurs.

1220 Si ce projet devait aller de l'avant, avec celui également qui est en voie de développement à mine Arnaud à Sept-Îles, nous avons la possibilité de créer un véritable pôle du phosphate au Québec, de diversifier nos sources d'approvisionnement tout en devenant un pôle de distribution très intéressant vers les marchés, dans un premier temps, américain, mais aussi le marché canadien.

1225 Des chiffres vous ont déjà été présentés, mais je crois qu'ils méritent d'être répétés. Des retombées, pour la durée de vie du projet, de plus de douze milliards de dollars (12 G\$); précisément pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de deux milliards six cents millions (2 600 000 000 \$). On sait que l'économie ici a été durement affectée ces dernières années. Alors c'est un projet qui est plus que bienvenu.

1230 Les investissements prévus, les investissements initiaux qui sont prévus au projet sont de plus d'un milliard de dollars (1 G\$). Il s'agit du plus important projet d'investissement au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis une dizaine d'années, ce n'est pas négligeable.

1235 Nous croyons, à la Fédération, que l'économie régionale sera la première bénéficiaire de ce projet avec la création des emplois à ses différentes phases, particulièrement donc les onze cents (1100) emplois directs et indirects durant sa phase d'exploitation sur plus de vingt (20) ans.

1240 Pour la Fédération des chambres de commerce, il demeure quand même très important que le promoteur ait comme priorité la maximisation des retombées économiques locales pour son projet.

1245 À ce sujet, nous tenons à souligner les efforts qui ont été mis de l'avant par les différentes chambres de commerce de la région qui soutiennent le projet depuis ses débuts.

Concernant l'acceptabilité sociale du projet, vous avez eu l'occasion d'entendre plusieurs parties impliquées de part et d'autre et qui se retrouvent donc impliquées par la venue de ce projet.

1250 On le sait donc que l'acceptabilité sociale est au cœur de tous les projets de développement. À ce titre-là, vous savez que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a lancé un grand chantier en novembre dernier. Nous y participons activement.

1255 Nous considérons que Arianne Phosphate a mis en place une série de mesures qui ont favorisé l'acceptabilité sociale de son projet, même si actuellement, il n'existe pas de cadre très clair au Québec pour favoriser l'acceptation sociale des projets.

Arianne Phosphate donc a mis ces mesures qui ont favorisé l'acceptation donc en amorçant des consultations dès 2009, en multipliant les rencontres et les sessions d'information, en

1260 démontrant un engagement ferme à poursuivre son dialogue avec les intervenants du milieu tout au long de l'implantation du projet.

1265 Il faut se rappeler que l'acceptabilité sociale ne signifie pas unanimité, que tout projet engendre des répercussions. Mais à nos yeux, le promoteur a su démontrer qu'il prend les précautions nécessaires pour minimiser les répercussions de son projet.

La mise en place d'un comité de suivi, pour maintenir la communication avec les parties prenantes, en est une preuve.

1270 Plusieurs efforts environnementaux ont été choisis par le promoteur pour limiter l'empreinte environnementale du projet. Les choix technologiques ont déjà été abordés, mais ils sont notables. L'utilisation de grues électriques, particulièrement dans le cadre d'un projet minier, c'est, à nos yeux, remarquable, puisque ça aura un effet direct sur l'émission totale des GES associés normalement à un projet minier. Les choix technologiques qui ont été faits par Arianne Phosphate donc réduiront ces émissions.

1275 Nous considérons que c'est une plus-value pour le Québec qui se veut leader en cette matière.

1280 Tout projet a des incidences, on le voit bien, néanmoins la Fédération est rassurée par les mesures que Arianne Phosphate a mises de l'avant pour assurer une surveillance environnementale étroite durant les travaux.

1285 Il faut noter bien sûr le montant de quarante millions de dollars (40 M\$) qui a été mis en fiducie pour la restauration du site après sa fermeture. Les efforts du promoteur pour inscrire son projet – en fait, tous les efforts qui ont été mis de l'avant par le promoteur s'inscrivent, selon nous, dans une véritable perspective de développement durable, et c'est pour cette raison que nous recommandons au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet présenté par Arianne Phosphate.

1290 Voilà ma présentation succincte.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Monsieur Locat, vous avez des questions?

1295

PAR LE COMMISSAIRE :

D'un point de vue peut-être général, on a posé la question tout à l'heure pour la Chambre de commerce du Saguenay, mais vous, d'un point de vue plus provincial donc, comment est-ce que

1300 vous voyez un peu – il y a deux (2) volets, un, il y a une approche d'une certaine organisation ou coordination dans le cadre du Plan Nord, comment est-ce que vous voyez ça?

1305 Et l'autre aussi, dans le projet qui est discuté ici, dans les différentes alternatives de tracés, il y en a un qui parle potentiellement à des gens, qui est discuté sur Forestville versus celui de Sainte-Rose-du-Nord, à ce niveau-là.

Alors vous, comment vous voyez ça, au niveau des tracés, est-ce que vous avez des positions ou si vous restez neutre?

1310 **PAR M. DAVID LAURETI :**

Alors en toute honnêteté, nous ne nous considérons pas experts au niveau du tracé comme tel.

1315 Si je peux faire par contre un lien avec votre première question! On s'est réjoui bien sûr du lancement de la nouvelle phase, de ce nouveau Plan Nord autrement dit, un Plan Nord allégé, mais qui, nous croyons, à la Fédération, portera des fruits.

1320 Et si on veut voir des réalisations concrètes de ce Plan Nord, on doit créer un environnement d'affaires concurrentiel, on doit montrer qu'au Québec, il est possible de faire des choses pour attirer des investissements.

1325 Le projet qui est présenté par Ariane Phosphate s'inscrit dans cette dynamique-là, et par les choix donc technologiques qu'il a faits, par les actions qu'il a posées envers la communauté, il y a de quoi, je crois, à rassurer de futurs investisseurs.

Et ce projet-là donc s'inscrit comme un peu un fer de lance dans les projets que l'on peut souhaiter pour le plus grand Plan Nord.

1330 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être une question qui est un peu orientée sur l'organisme que vous représentez. Donc on parle de commerces, donc d'industries. C'est un peu semblable à ma question de tout à l'heure.

1335 C'est à savoir, il y a différentes options qui ont été étudiées comme tracés il y a deux (2) ou trois (3) ans déjà, ou deux (2) ans, il y en a une qui faisait le tour du lac Saint-Jean, l'autre qui faisait passer par Alma, qui utilisait entre autres au départ, j'ai vu des tracés, ceux qui allaient jusqu'à La Baie, finalement celle au quai de Grande-Anse, donc là, il y a des équipements qui ont

1340 été financés en partie par des fonds publics, qui ont été mis en place, et certains se demandent s'ils sont utilisés suffisamment.

Vous, est-ce que vous êtes aussi en faveur quand même de la tendance à essayer d'optimiser les structures en place ou si vous préférez construire de nouvelles installations?

1345 **PAR M. DAVID LAURETI :**

Nous croyons que le promoteur doit, dans un premier temps, maximiser les retombées locales de son projet. C'est dans un cas.

1350 S'il doit revoir un tracé ou quoi que ce soit et qu'il existe des installations déjà, si je comprends bien votre question, je crois qu'il y aurait lieu de les utiliser, puisque nous considérons que le projet a certainement une plus-value d'abord, je le répète, pour la région, mais l'exploitation judicieuse de nos ressources naturelles profite d'abord et avant tout à tout le Québec.

1355 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1360 **PAR M. DAVID LAURETI :**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1365 Merci.

EURÊKO!

1370 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'appelle maintenant monsieur Simon Gagné de Eurêko!

1375 **PAR M. SIMON GAGNÉ :**

Madame la Présidente, monsieur Locat. Je m'appelle Simon Gagné, comme vous avez dit, je suis directeur adjoint chez Eurêko!

1380 Eurêko! est un organisme communautaire à but non lucratif régional voué à l'action
environnementale.

Tous les projets de développement de quelque nature nous interpellent considérant leurs
impacts environnementaux. C'est pourquoi Eurêko! dépose un mémoire.

1385 Je vous le résume ici!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 2.2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Eurêko!...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 12, recommandation numéro 6, dernière ligne, «... au Québec...»)

1390 Mais pas encore adopté.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, point 2.2.6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le groupe
d'experts...»)**

1395 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... environnementaux.»)**

Voire de transition.

1400 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Des projets...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin)

Voire de transition. Ça fait le tour de nos préoccupations.

1405 Je veux pas répéter en conclusion tout ce qu'on a pu dire. Il y a aussi d'autres points qui ont
été amenés par d'autres groupes en environnement et autres, on n'en a pas traité nécessairement
dans notre mémoire, mais il y a certains points qu'on est certainement d'accord.

1410 En guise de conclusion, je ferais peut-être une ouverture. J'ai fait ça hier soir, donc j'ai pas de
recommandation comme telle par rapport à ça, mais il pourrait en venir une, c'est sûr.

1415 On comprend que le phosphate est certainement essentiel pour l'agriculture, donc l'homme,
mais comment intégrer cette activité, donc ce projet industriel lourd, à des impératifs de réduction
de GES et de transition!

C'est certainement un problème plus grand que Arianne Phosphate, elle peut certainement y contribuer, mais c'est le temps pour nous, la population et tous les participants qui sont présents, de planifier pour que l'homme et la nature cohabitent mieux pour le bienfait des deux (2).

1420

J'aurai terminé.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1425

Merci. Je vois dans votre mémoire que Eurêko! a plus qu'une trentaine d'années d'expérience...

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1430

Oui, trente-cinq (35).

PAR LA PRÉSIDENTE :

... au niveau réalisation de projets, de renaturalisation de berges, de nettoyage de sites, etc.

1435

PAR M. SIMON GAGNÉ :

Oui.

1440

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et puis que vous avez aussi une reconnaissance sociale pour vos actions.

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1445

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1450

Qui est-ce qui finance vos travaux? Ce sont les municipalités de la région?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1455

C'est des ententes de services qu'on a avec plusieurs clients dont la Ville de Saguenay, dont les différents programmes pour la revégétalisation de bandes riveraines, par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1460 Donc vous soumissionnez pour faire, par exemple, un projet de revitalisation de berges et on vous donne l'argent pour le faire.

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1465 Exact. C'est des mandats qu'on reçoit, puis nous, on fait une offre de services.

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK. Donc vous êtes sur le terrain beaucoup.

1470 **PAR M. SIMON GAGNÉ :**

Énormément. C'est notre force.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1475 OK. Vous parlez de développement durable, puis en regardant votre liste de projets aussi, on voit que vous êtes orientés dans cette direction.

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1480 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1485 Dans la lignée du développement durable, selon vous, est-ce que l'augmentation des installations portuaires à Forestville, ce serait plus dans une direction de développement durable, que de construire des nouvelles installations portuaires à l'Anse à Pelletier?

1490 Est-ce qu'il y en a un des deux (2) qui va plus dans le sens du développement durable, selon vous?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1495 Je vais élargir et je vais rejoindre les propositions du CREDD que vous avez eues de Tommy Tremblay qui disait, étant donné que le Nord foisonne de différentes ressources et qu'on veut les utiliser, on veut s'en servir, eh bien, nous, on favorise certainement la concertation pour planifier

1500 une voie de sortie de toutes les ressources; et Arianne Phosphate de s'inscrire dans cette planification-là, en utilisant par exemple une desserte ferroviaire serait beaucoup plus de développement durable, si on peut dire, donc moins d'impacts sur l'environnement.

1505 Donc qui pourrait déboucher, oui, à Forestville ou autres, tout dépendant de la planification globale du Plan Nord.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1510 Alors pour vous, c'est une question de planification stratégique régionale à grande échelle plutôt qu'un impact ponctuel à un lieu donné?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1515 Bien, il y a aussi l'impact, qui dit un projet un port, on va tu faire dix (10) projets dix (10) ports? Donc c'est dans cette optique-là aussi, de réduire l'impact environnemental, d'utiliser un endroit qui serait plus stratégique, un peu globalisé.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1520 Alors en ce qui concerne la conservation du fjord du Saguenay, vous avez fait plusieurs projets dans la région, il y a une identité régionale qui est rattachée au fjord, comment est-ce que vous voyez l'impact qu'un projet de ce genre-là pourrait avoir sur le fjord, que ce soit négatif ou positif?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1525 Bien, il y a deux (2) choses qu'on traite dans le mémoire, c'est que premièrement, on dit qu'on veut faire une place, une grande place aux croisiéristes, donc le port à cet endroit qui est proposé impacterait le visuel certainement.

1530 Puis on propose aussi, on recommande à la Commission de faire une étude cumulative des effets sur le fjord, sur la biodiversité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1535 Mais est-ce que, disons en fait, moi, j'appelle ça le bras nord habituellement, qui comprend l'Anse à Pelletier, c'est quand même à l'extérieur du parc, je comprends que ça fait un port de plus, ce serait une chose visuelle de plus pour vous qui le savez, mais probablement qu'un touriste qui

ne sait pas que c'est nouveau, lui, il va peut-être pas avoir la même remarque que vous par rapport à l'existence, quand il va remonter dans le bras nord à Saint-Fulgence.

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1540

J'ai pas dit parce que c'était nouveau. J'ai juste dit qu'ils vont le voir, puis il va y avoir certainement du bruit.

PAR LE COMMISSAIRE :

1545

Parce qu'en fait, ils vont regarder à la Baie aussi. Dans la partie de la Baie et du bras nord, il y a quand même beaucoup d'occupation humaine, comparativement à ce qu'on retrouve une fois qu'on enfle dans le bras principal du Saguenay.

1550

Ici, vous vous préoccupez des milieux aquatiques, est-ce que vous avez réussi à voir dans les documents déposés ce qui avait été mentionné concernant les compensations pour les pertes de milieux humides?

1555

Parce que vous en faites une recommandation, c'est un peu comme si ça n'avait pas été considéré jusqu'à présent. Ou est-ce que vous voulez qu'on augmente peut-être ce qui est considéré dans l'étude d'impact?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1560

Bien nous, ce qu'on recommande, c'est d'appliquer ce que le ministère dit en fonction de la qualité des milieux qui sont présents.

PAR LE COMMISSAIRE :

1565

Mais c'est ce qu'ils font normalement, je crois, non?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

1570

Tant mieux.

PAR LE COMMISSAIRE :

Enfin, je crois.

1575 Quand vous parlez d'adaptation aux changements climatiques, est-ce que là aussi, par
exemple dans les documents, quand on parle des considérations pour le dimensionnement des
digues, lorsque vous parlez de problèmes et de potentiels de rupture de digues, dans le document
par exemple du ministère de l'Environnement, on demandait ou demande toujours, je pense, de
concevoir, non pas de un dans cent (1:100) ans, les crues, mais de un dans mille (1:1000) ans, est-
ce que c'est le genre d'adaptation aux changements climatiques auquel vous pensez?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

Oui. Et autres.

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous pouvez nous donner d'autres exemples peut-être?

PAR M. SIMON GAGNÉ :

Je suis pas un spécialiste. Je pense qu'il y a d'autres organisations qui sont davantage
spécialistes, je veux pas m'avancer nécessairement là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est bien, merci.

PAR M. SIMON GAGNÉ :

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

DAVID ELLIS

PAR LA PRÉSIDENTE :

Un autre avant de faire une petite pause, monsieur David Ellis.

1615 **PAR M. DAVID ELLIS :**

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

1620 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

PAR M. DAVID ELLIS :

1625 Moi, je suis David Ellis, et mon intérêt pour le projet de mine d'apatite, c'est parce que j'ai une maison à l'Anse à Pelletier. Donc de là, je suis devenu intéressé par le projet.

Le mémoire que j'ai fait, ça va plutôt sur le mode de transport, puis la planification de transport. Donc je vais lire qu'est-ce que j'ai écrit.

1630

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Après avoir...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... de Grande-Anse.»)

1635

Qui justement n'a jamais été utilisé, à ma connaissance.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La compagnie...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, 3^e ligne, «... Projet Nord.»)

1640

Parce que la partie d'Arianne Phosphate, dans le fond, c'est assez au sud, qu'est-ce que je comprends sur le projet de Grand Nord.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, 3^e ligne, «C'est un projet...»)

1645

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... l'Anse à Pelletier.»)

Premièrement, c'est impossible d'installer un chemin ferroviaire qui rentre à l'Anse à Pelletier, parce qu'il y a trop de montagnes dans le secteur, je pense.

1650

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, «Je dis non...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, «... l'environnement.»)

1655 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1660 Merci monsieur Ellis. La ligne ferroviaire que vous proposez dans le contexte d'un grand projet pour le Nord, il partirait du lac à Paul, des installations d'Arianne Phosphate, pour aller où?

PAR M. DAVID ELLIS :

1665 Donc moi, je suis pas un spécialiste dans tout ça, mais c'est évident que le Nord est extrêmement grand. Et le premier tronçon de route, peut-être que ça va pas aller jusqu'au lac à Paul, ça va être quelque part où le gouvernement, les spécialistes réalisent qu'on va aller dans telle direction comme ça.

1670 Donc le transport par camion, peut-être qu'il va y avoir encore un peu de transport par camion vers un train qui va faire le reste de la route, pour qu'il puisse y avoir dans ce même train trois (3) autres compagnies qui sont installées.

1675 Et si ça va vers Forestville, c'est possible. Si ça vient ici à Grande-Anse, ou même je sais que dernièrement, ils parlent du port de Trois-Rivières qui a une ligne déjà existante qui va jusqu'à Trois-Rivières. Les distances viennent à peu près, il n'y a pas une grosse différence dans les distances, que je pense.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1680 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

1685 Qui est-ce que vous voyez, finalement, qui pourrait être impliqué dans cette vision du Grand Nord, est-ce que c'est le gouvernement seulement, l'industrie?

Quelles vont être les parties prenantes dans cette planification-là des besoins de concertation dans le transport ferroviaire du Plan Nord?

1690 **PAR M. DAVID ELLIS :**

Je pense qu'il doit y avoir d'autres projets qui sont en train de naître, parce que s'ils ont un projet du Nord, il doit y avoir des possibilités d'exploitation. C'est sûr que Arianne Phosphate, c'est une compagnie qui est plus avancée que les autres, mais juste parce qu'elle est plus avancée, je

1695 pense pas que c'est le temps de construire un projet juste pour une compagnie qui va transporter le minerai à un port, qu'ils construisent pour eux qui va durer vingt-cinq (25) ans. Quand le projet, dans le fond, c'est beaucoup plus long que ça.

1700 Et puis c'est pour ça que je dis qu'on est dans un point où c'est le tournant maintenant, on peut prendre une décision maintenant qui va affecter les générations à venir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1705 Quand Arianne Phosphate a estimé le coût de la voie ferrée, elle le calculait comme en termes de rentabilité, elle l'incluait dans les coûts globaux d'opération de son entreprise, donc je pense que c'est neuf cent soixante-quinze millions (975 M\$) qui avaient été estimés pour un certain trajet.

1710 Dans ce que vous, vous proposez, est-ce que ça laisse entendre que ça pourrait être ouvert à un partenariat public-privé pour le financement d'une voie ferrée à ce moment-là?

PAR M. DAVID ELLIS :

1715 C'est ça, mais c'est évident que c'est un grand investissement, mais si c'est tout le Québec qui est en train d'utiliser le chemin de fer, puis c'est tout le Québec qui profite des retombées, c'est sûr que moi, comme personne qui paie mes taxes, j'encourage ça plus que de subventionner une compagnie pour installer une mine qui va durer vingt-cinq (25) ans.

1720 C'est comme payeur de taxes que je supporte un chemin de fer qui va durer deux cents (200) ans, pour plusieurs générations. C'est complètement une autre "game" pour moi.

PAR LE COMMISSAIRE :

1725 Merci.

PAR M. DAVID ELLIS :

Merci beaucoup.

1730 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre mémoire.

1735

Nous allons prendre une pause et nous serons de retour à trois heures moins quart (3 h -¹/₄).

1740

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN PÊCHEUR**

1745

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors nous allons poursuivre avec l'Association Chasse et Pêche Martin Pêcheur de la Zec Martin-Valin avec Raynald Lapointe.

1750

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Je suis accompagné aujourd'hui de madame Julie Trudeau, elle est coordonnatrice à la Zec Martin-Valin.

1755

On est venu ici aujourd'hui parce qu'on vous a déposé un mémoire qui, selon nous, représente les impacts que va causer Arianne Phosphate dans le territoire de la Zec Martin-Valin.

Avant de parler directement de ces impacts-là, je vais y aller avec un plan de la présentation.

1760

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{re} puce, «Présentation...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

1765

Parce que c'est notre taux de croissance des quatre (4) dernières années.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La Zec...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

1770

Et je l'explique à la carte, et pour ceux qui n'ont pas le document, c'est que la route, la présence de cette route-là sur notre zec, c'est quarante-huit kilomètres (48 km), et on calcule que cinq cents mètres (500 m) chaque côté de cette route-là, bien, on va perdre beaucoup d'attraits naturels. Alors ça fait un kilomètre par quarante-huit (1 km x 48 km) qui fait quarante-huit kilomètres carrés (48 km²). C'est comme ça qu'on l'a calculé.

1775

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais vous arrêter ici. Donc ça, est-ce que vous considérez pas aussi le fait qu'il y avait déjà la route avant, donc il y a déjà quand même une zone de chaque côté de la route qui était déjà impactée avant le projet?

1780

Donc autrement dit, ce serait de voir c'est quoi l'effet cumulatif, qu'est-ce qui s'ajoute par rapport à ce qui est existant, est-ce que vous avez regardé ça?

1785

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

Bien, c'est parce que si le projet de la mine aurait lieu il y a à peu près dix (10) ans, effectivement, selon ce que vous dites, monsieur Locat, l'impact aurait peut-être été moindre, parce que les compagnies forestières étaient beaucoup plus actives.

1790

Maintenant, les compagnies forestières, on sait ce qui se passe, elles sont beaucoup moins actives, et la venue d'un aussi grand nombre de transports lourds, bien là, on calcule cette perte-là vraiment une perte visuelle, sonore et autre, qu'on n'avait pas avant autant.

1795

Peut-être qu'à la rigueur, on pourrait dire, on aurait peut-être pu écrire : va être augmenté de quatre-vingt-dix pour cent (90 %)!

Mais la participation forestière est tellement basse en ce temps-ci qu'on calcule que l'impact va aller plus à Arianne Phosphate.

1800

PAR LE COMMISSAIRE :

Correct, merci.

1805

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Perte d'utilisation...»)

1810

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin)

Parce que ces terrains-là seront plus donnables comme territoires de chasse.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Perte d'utilisation...»)

1815

FIN DE LA LECTURE (Page 16, 1^{re} ligne, «... la route L-200.»)

Et ça, je tiens à vous le dire, même si on l'a mis en dernier, c'est primordial pour le conseil d'administration, la sécurité de cette route-là.

1820

Je veux dire, l'ordre est peut-être pas – on aurait peut-être pu commencer par la sécurité!

1825 Alors on avait déjà adressé une demande, on dit que notre demande d'arrêt d'opérations durant les fins de semaine a déjà été acceptée par la minière, parce que là, c'est là qu'on a le plus gros impact, nous, au niveau de nos villégiateurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Des réfections...»)

1830 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, dernier paragraphe, dernière ligne, «... en sécurité.»)**

Et ça, un système de communication, je pense que c'est plus que important.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Des entretiens...»)

1835 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... la route L-200.»)**

Parce que ça va devenir assez rapide à mon goût là-dessus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Implanter...»)

1840 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, dernière ligne, «... et aquatiques.»)**

1845 Alors après avoir fait l'évaluation des impacts possibles et on espère de pas trop en avoir oublié, on l'a fait au meilleur de notre connaissance, on s'est rassis et on a décidé qu'elle allait être la position de la Zec Martin-Valin face au projet Ariane Phosphate.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Même après...»)

1850 **FIN DE LA LECTURE (Page 20, fin)**

Merci madame la Commissaire, merci monsieur.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1855 Merci. Je comprends que vous êtes en pourparlers avec la minière, et puis qu'il y a des bons échanges entre vous.

1860 Vous nous parlez d'impacts probables qui ne sont peut-être pas tous évalués encore, mais j'aimerais que vous me donniez des exemples de pertes d'utilisation d'espaces exploitables pour la chasse et la pêche.

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

1865 Bon, le long de la route L-200 – bien excusez! On va partir ça pour que tout le monde comprenne, là.

On a divisé notre territoire en deux cent cinquante (250) secteurs de chasse, autrement dit de un kilomètre point quelque, on a fait deux cent cinquante (250) secteurs de chasse.

1870 C'est sûr qu'avec le transport comme il va y avoir là, bien, les terrains qui bordent cette route-là, il n'y a pas personne qui va vouloir les avoir. Ça, c'est sûr.

Alors pour nous, on va devoir éliminer vingt-quatre (24) terrains de chasse, parce que le monde les voudra pas.

1875 Et quand on dit que le monde les voudra pas, bien, pour nous, un territoire, c'est deux (2) chasseurs. Deux (2) chasseurs, c'est deux (2) permis, ils paient un droit à la zec pour venir chasser. Alors pour nous, c'est une perte de revenus et c'est une perte de territoires.

1880 Parce qu'on avait toujours eu des ententes avec les papetières et elles les respectaient, je vous dirais, presque à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du temps. Il n'y avait pas de transport dans le temps de la chasse. C'était plus facile au niveau des papetières de dire, le bois, bien, on va le faire attendre quinze (15) jours, on va le faire attendre trois (3) semaines, il partira pas tout seul.

1885 Tandis que là, on peut pas dire, écoutez, on va arrêter le transport pendant trois (3) semaines. Alors c'est pour ça qu'on dit, moi, je sais bien que je serais nullement intéressé d'avoir un terrain de chasse là.

1890 En ce qui a trait à d'autres sites comme le canot-camping, bien, quand on a fait notre projet, on a commencé dans les années 2010-2009, 2010, on a fait un circuit de canot-camping, c'est sûr qu'on l'a fait passer au bord de nos grands lacs, pas loin du chemin L-200, mais qui avait à l'époque un transport quand même, oui il y en avait un, mais c'était pas énorme. Il n'était pas égal comme celui qu'on s'attend d'avoir, autrement dit, il me semble que c'est deux (2) camions à la demi-heure, un qui monte, un qui descend, en tout cas deux (2) ou trois (3). Je veux dire, c'était pas comme ça.

1900 Alors ça dérangeait pas qu'on puisse faire, on a fait quatre (4) sites, puis ça dérangeait pas nos sites de canot-camping qui longeaient cette route-là, parce que souvent, ils bûchaient pas l'été, ils sortaient le bois seulement l'automne, tu sais, ça dérangeait pas. Mais là, c'est du transport qui va être constant.

1905

Alors pour nous, si on veut garder le même attrait et si on veut garder aussi l'aspect naturel de ce circuit-là, bien, on aura à le déplacer. En fait, c'est un déplacement d'endroit où les gens peuvent, après avoir fait une randonnée de canot, aller passer une nuit, faire du camping et autres, mais pour nous, c'est des frais.

1910

Et on aura à déplacer ça. Est-ce qu'on va avoir aussi un bout de route à entretenir parce que c'était plus facile du côté du L-200, parce que cette route-là était quand même entretenue, est-ce qu'on aura d'autre chose! C'est sûr que ça nous cause un impact.

1915

Alors c'est ça qu'on parle quand on dit pertes de territoires. Ils partiront pas avec quarante-huit kilomètres (48 km), là, mais ils vont nous priver, ils vont diminuer l'aisance qu'on a à pratiquer nos activités sur ces territoires-là.

Et on devrait normalement tout faire pour les relocaliser ou pour agrémenter les gens qui vont être sur le bord, ils vont tous vouloir remettre leur territoire de chasse. Alors on aura à trouver des solutions pour garder ces villégiateurs-là.

1920

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez discuté de ces pertes potentielles avec la minière?

1925

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

Madame, avec la minière, je peux vous dire, c'est pas parce qu'ils sont là, on a eu des excellentes discussions.

1930

C'est pour ça qu'on a inscrit dans notre mémoire, on a tout listé nos impacts, et c'est pour ça qu'on a inscrit dans notre mémoire qu'on a des ententes signées afin de corriger ces impacts-là.

1935

Mutuellement, on se les a partagés, on a regardé la possibilité. C'est sûr qu'on aurait pu agir autrement, mais on a travaillé avec la MRC, on a travaillé avec la Municipalité de Saint-Fulgence, la Municipalité de Sainte-Rose, parce que le ministère, on voyait bien que c'était clair pour lui qu'il n'y aurait pas de nouveau chemin, s'il y avait un transport, il allait se faire sur le chemin existant.

Et le chemin existant traverse la zec de part en part, à partir du kilomètre 1 au kilomètre 48.

1940

Alors nous, on a décidé de partager ça avec Arianne Phosphate, avec la minière, et on en est venu à des ententes qui, selon nous, ça peut pas éliminer cent pour cent (100 %) des impacts, là. on n'est pas là, OK.

Mais selon nous, rend la cohabitation possible, parce que la zec, ça fait trente-cinq (35) ans qu'elle existe, la minière devrait être là pendant vingt-cinq (25) ans, et la zec va être là encore après.

1945

Alors c'est pour ça qu'on dit, on a travaillé afin de minimiser l'empreinte écologique que va laisser la minière.

1950

C'est sûr que le transport, la sécurité – je sais pas si je prends trop de temps pour votre réponse, mais je vais y aller dans le sens qu'on a été avec Arianne Phosphate!

1955

C'est sûr que le transport, par rapport à celui qu'on a actuellement, le facteur, je sais pas comment le dire, au cube ou plus, c'est sûr que c'est du gros transport, c'est du transport lourd, mais on a adressé ça aussi au conseil d'administration. Et je vais vous en dire un bout personnel, moi, comme administrateur.

Ça fait depuis 1985 minimum que je suis à la Zec Martin-Valin comme villégiateur. Je connais très bien la zec. J'ai connu énormément de changements sur cette zec-là.

1960

Quand Price à l'époque, après ça ça a été Bowater, en tout cas Price et Abitibi-Consol après, faisaient leur propre transport du bois avec leurs propres employés et leurs propres camions, il y avait des règles. Le monde s'annonçait, il y avait des limites de vitesse, les gens étaient obligés d'arrêter à des places pour vérifier si leur voyage était pas tout ouvert. Il y avait des règles à suivre.

1965

Présentement, il n'y a presque plus de ces règles-là. Il n'y a plus personne qui s'annonce. Tout le monde roule. Et j'en veux pas aux forestières, là, elles n'ont plus de camions, elles donnent ça à des contracteurs que s'ils pourraient faire quatre (4) voyages au lieu de trois (3), ils seraient heureux!

1970

Alors imaginez-vous que les règles, OK!

Ce qu'on voit d'Arianne Phosphate – je vais l'appeler la minière pour les besoins de la cause – ce qu'on voit par la minière, c'est que eux, ils vont s'assurer que le transport est bien fait.

1975

Ils vont s'assurer d'une réglementation. Ils vont s'assurer qu'il n'y aura pas du monde qui vont runner en fou, parce qu'on leur demande, on leur demande même s'ils peuvent pas mettre des gens pour ralentir nos propres villégiateurs. Parce que je vais vous dire que ça va devenir assez yéyé à des bouts sur cette route-là.

1980

Et notre priorité, c'est qu'on ne veut pas que personne se blesse sur cette route-là et ait un accident.

Et on ne veut surtout pas que le touriste, parce qu'on a été rejoint à la grande ville de Québec par une magnifique autoroute, on ne veut surtout pas que le touriste qui arrive chez nous ait peur de ces camions-là, ne se sente pas en sécurité.

1985

Parce que pour nous, ça, on ne l'a pas écrit, mais dans notre dix pour cent (10 %) d'augmentation annuellement, bien, le touriste qui traverse le Parc des Laurentides en est pour une grande partie, OK. Puis on en veut.

1990

Mais on veut pas qu'il arrive là et dise, non plus jamais, as-tu vu! Je veux dire, on veut pas leur faire peur.

Alors c'est pour toutes ces raisons, madame la Commissaire, ou madame la Présidente, je sais pas trop comment vous appeler, mais on a été s'asseoir avec Arianne Phosphate pour minimiser ça.

1995

PAR LA PRÉSIDENTE :

Donc vous êtes satisfait des discussions qui sont en cours, vous êtes confiant qu'on va tenir compte de vos préoccupations concernant les pertes au niveau de la chasse et de la pêche que vous venez de m'expliquer. De ce côté-là, je comprends que ça va bien.

2000

Si jamais il y avait d'autres entreprises qui utilisaient éventuellement le même chemin et que le volume de camions serait augmenté, est-ce que ça vous causerait préjudice à ce moment-là?

2005

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

Ma première réponse va être oui.

2010

Ma deuxième va être, si on a trouvé un moyen pour régler le premier, on va peut-être trouver un moyen pour régler le deuxième, mais j'en ai aucune idée.

Le transport, là, c'est le plus gros des problèmes, je pense. On le voit, puis on l'entend, puis c'est le plus gros des problèmes. Si on pourrait faire de la téléportation du lac à Paul à Grande-Anse, ce serait parfait, mais on peut pas!

2015

Alors cette route-là, peut-être que s'il y aurait d'autres utilisateurs, un, il faudrait qu'ils prennent leur place, parce qu'eux autres ont quand même une cédule très précise, il faudrait qu'ils prennent leur place. est-ce que ça nécessiterait une autre voie d'accès à côté, un rélargissement, un pour le transport d'Arianne, de la minière, est-ce qu'on rélargit pour un autre transport à côté,

2020

pour pas couper trop d'arbres, pour pas briser toute la nature! Est-ce qu'on peut rélargir un peu. Est-ce qu'on peut faire bien des choses!

2025 Parce que le ministère semble pas, ils nous l'ont dit, cette route-là, ils ne feraient pas d'autres déforestations, là. Alors est-ce qu'on pourrait la rélargir un peu encore? Est-ce qu'on pourrait avoir un autre accès?

2030 Premièrement, je vous dirais que oui. Et deux, nous comme organisme, on essaierait sûrement de garder cette route-là la plus sécuritaire possible.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et que pensez-vous d'un tracé qui irait vers Forestville?

2035 **PAR M. RAYNALD LAPOINTE :**

2040 On n'a pas éliminé la minière de chez nous, parce que, on s'en est parlé, c'est sûr que, écoutez, puis je l'ai dit aux dirigeants de la minière, la Zec Martin-Valin existe déjà, puis elle va exister que la minière soit là ou pas là. Ça, c'est pas la minière qui a mis la Zec Martin-Valin sur la carte, elle est là. Elle est là, puis elle est là pour y demeurer. On est en santé financière, et ça va très bien.

2045 Par contre, un passage par Forestville, moi, j'écoutais un peu les autres intervenants tout à l'heure, c'est sûr que si je me base au niveau provincial, bien, l'impact monétaire au niveau provincial est le même, je pense, que s'ils débarquent à Forestville que s'ils débarquent à Saguenay.

2050 J'y vas au niveau de la région, parce que je suis quand même un régionaliste, j'ai œuvré dans le milieu syndical toute ma vie, j'ai travaillé – puis ça, ça va être un bout plus personnel à moi – je suis administrateur de cette zec-là, effectivement le projet qu'on voit là, je viens de la grande entreprise, malheureusement qui s'effeuille assez rapidement au niveau membership, je peux vous dire que même si ça l'a un impact très important pour la Zec Martin-Valin, et je vous le dis, il est très important, pour nous, le projet doit être un projet régional, sinon on va encore une fois passer à côté d'un magnifique projet et d'une source de revenus pour nos futurs enfants.

2055 Parce que ce projet-là a une durée de vie. C'est ça en fait qui est quand même, on semble l'oublier qu'il a une durée de vie. On parle pour des générations futures dans cent (100) ans, mais, excusez, elle va être morte, la minière, dans cent (100) ans!

2060 Je veux dire, il a une durée de vie. C'est pas de quoi, on le voit comme ça, nous. Oui, il va y avoir un impact, il va y avoir un impact pendant X temps, mais ça virera pas la Terre à l'envers, là. Pour nous, toujours.

PAR LE COMMISSAIRE :

2065 J'ai quelques petites questions, un peu moins larges.

2070 La première, c'était, vous avez parlé donc d'une entente avec la minière sur les différents volets. Concernant l'aspect de la gestion de la route, est-ce que vous avez eu des garanties de la compagnie minière à l'effet que c'est elle qui serait l'interlocuteur principal de ces aspects-là et non pas un sous-contractant éventuel qui ferait le transport comme tel?

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2075 Ce bout-là, le bout du sous-contractant, je pense que je vais le prendre en note, on l'a pas vu comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2080 Mais je dis ça de même, là.

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2085 Et dans toutes les discussions qu'on a eues avec la minière, pour nous, c'était la minière qui était responsable de la route et de son transport.

On n'a pas été plus loin que ça.

2090 Puis même si elle le donnerait au sous-contractant, je pense que la minière pourrait pas faire fi de son obligation.

PAR LE COMMISSAIRE :

2095 Une autre question. J'essaie un peu de comprendre la relation, quand je pense aux gens qui ont des baux de villégiature, quelle relation que vous avez, vous à la zec, par rapport à ceux qui ont des baux de villégiature?

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2100 Bon, si vous me demandez si on a fait, si on a rencontré tous nos membres pour pondre ce mémoire-là, la réponse est non.

2105 Par contre, on n'a pas de membres qui sont venus nous voir pour nous dire que ça n'avait pas de bon sens. Dernièrement, le 22 mai dernier – le 22 avril, on a eu notre assemblée générale annuelle, alors on s'est dit, on va faire venir les gens de la minière. Et ils ont présenté, ils ont fait une présentation à notre assemblée générale annuelle, et c'est là que nous autres, on pouvait s'attendre que là, s'il y a des choses de pas correctes, ça va sortir là.

2110 Et on n'a pas été surpris, mais ça s'est très très bien passé.

PAR LE COMMISSAIRE :

2115 Mais dans ceux qui sont venus de différents groupements, soit le lac Rouvray ou certains lacs, le lac Huards, etc., ça, ce sont des endroits qui sont situés – non, pas tous dans votre zec, c'est vrai, il y en a qui sont dans la Zec Onatchiway.

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2120 Eux autres, ils sont sur la Zec Onatchiway.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et le lac Rouvray aussi?

2125 **PAR M. RAYNALD LAPOINTE :**

Il est sur la Zec Onatchiway.

PAR LE COMMISSAIRE :

2130 Donc excusez-moi, j'avais confondu.

2135 Peut-être un dernier petit point! J'avais une question concernant le trafic sur la 200. Est-ce que vous avez des données sur le trafic depuis disons cinq-six (5-6) ans?

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2140 La MRC nous en avait demandé dernièrement, je pense, ou c'est vous en tant que Bureau qui avez demandé, et on leur a fourni, je pense. C'est quoi les chiffres, les sais-tu un peu?

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, mais s'ils sont fournis, c'est correct.

2145 **PAR M. RAYNALD LAPOINTE :**

Mais ils vous ont été fournis.

PAR LE COMMISSAIRE :

2150 Et j'ai trouvé intéressant, quand vous parlez, donc, vous avez eu une augmentation d'environ dix pour cent (10 %) d'achalandage à cause de l'ouverture de l'autoroute.

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2155 Non, c'était une augmentation de dix pour cent (10 %) de nos revenus. C'est pas de l'achalandage. C'est vraiment, c'est de nos revenus.

PAR LE COMMISSAIRE :

2160 OK, d'accord.

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2165 Mais on l'attache en grande partie à l'autoroute.

PAR LE COMMISSAIRE :

2170 Donc est-ce que ça peut être utile pour vous, façon de pouvoir valider la performance de l'évolution dans le futur si jamais la route était utilisée par la compagnie?

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2175 Exact. On va pouvoir voir vraiment si ce qu'on pensait ou si les impacts qu'on avait soulevés étaient tous là ou si on n'en avait pas oublié ou on aurait peut-être dû travailler autrement.

PAR LE COMMISSAIRE :

2180 Parce qu'on a entendu dire des gens, je pense que c'est la MRC, qui espéraient que cette route-là augmenterait l'attractivité touristique dans la région, c'est ce que vous souhaitez en même temps?

PAR M. RAYNALD LAPOINTE :

2185 Oui. On essaie de travailler avec ce qu'il va y avoir pour augmenter cette activité-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci.

2190 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Lapointe, merci madame.

2195

TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION MINIÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE :

2200 Monsieur Réal Daigneault de la Table régionale de concertation minière.

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2205 Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Je vous remercie de nous écouter pour cette présentation du mémoire sur le projet de mine au lac à Paul.

2210 Je le présente au nom de ma colistière, si je puis dire, Ursula Larouche qui est la présidente de la Table régionale de concertation minière et moi-même, Réal Daigneault, où j'en suis le coordonnateur.

Je vais vous expliquer ce qu'est la TRCM, et je tiens à préciser que la présentation du mémoire se fait en nos noms personnels.

2215 D'une part, je suis professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, professeur de géologie, et donc évidemment, je ne représente pas l'Université du Québec à Chicoutimi.

De la même manière que je ne représente pas ou je ne parle pas au nom de la TRCM qui comprend des organismes publics, des ministères, l'université, et donc qui ne peuvent pas s'associer à la présentation publique de ce mémoire.

2220 Mais c'est dans le cadre de la TRCM que le mémoire a été construit.

Alors Ursula Larouche, en fait, je tiens à préciser qu'elle est conseillère en développement à la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est la présidente de la TRCM et moi-même, je l'ai mentionné, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi.

2225 La présentation va se faire comme suit! D'abord, j'ai fait déjà la présentation des intervenants, mais je tiens à vous parler un petit peu du développement minéral au Saguenay–Lac-Saint-Jean, parce que ça va mettre une perspective dans laquelle le projet du lac à Paul s'inscrit.

2230 Ensuite, je vais vous parler spécifiquement du projet de mine du lac à Paul.

D'abord la Table régionale de concertation minière a été créée en 2012. En fait, c'est une Table qui permet à différents agents ou agences gouvernementales de siéger et d'intervenants de la région dans le secteur minéral, de siéger et de donner des orientations, de réfléchir sur comment la région peut s'organiser pour favoriser le développement minéral de la région.

Donc à ce titre, la Table agit un peu comme un agent de développement pour notre région.

2240 Il y avait, à une certaine époque, un fonds minier régional, fonds minier d'ailleurs qui a joué un rôle extrêmement important dans le projet dont on discute aujourd'hui. Ce fonds minier a consisté en la formation de plusieurs prospecteurs qui ont parcouru la région à la recherche d'indices pouvant devenir éventuellement des projets miniers et dans les faits, ces actions-là qui ont eu lieu déjà il y a un certain temps, une vingtaine d'années, ont donné fruit au projet dont on discute aujourd'hui, c'est-à-dire la mine du lac à Paul.

2245 C'est donc dire que ces actions comme ça par des organismes souvent avec peu de moyens de favoriser le développement peuvent mener à la découverte, à la mise en valeur et éventuellement à l'extraction de ressources minérales.

2250 La Table régionale de concertation minière a comme objectif donc de réaliser des projets de développement, d'animer le milieu, de soutenir la prospection. On récupère à ce niveau-là un mandat de l'époque du fonds minier qui n'existe plus maintenant, je tiens à le préciser.

2255 Je tiens simplement, il y a plusieurs projets, à préciser l'un des projets, d'ailleurs que je pense qui peut être utile dans le cadre du Bureau d'audiences publiques, parce que c'est un site,

c'est un portail Web qu'on appelle, la carte routière minérale qui réunit un ensemble d'informations sur le secteur minéral dans la région.

2260 Je veux simplement en présenter quelques éléments, parce que je pense que c'est un outil de diffusion, un outil de transparence qui est important dans des débats publics comme celui-ci.

2265 Mais avant de vous présenter la carte, je tiens à vous mentionner que lorsqu'on parle de développement minéral au Saguenay–Lac-Saint-Jean, bien, c'est un phénomène relativement récent. Dans les faits, on n'est pas à proprement parler une région minière, bien que la région possède une mine extrêmement importante qui est la mine Niobec et qui, d'ailleurs, génère des activités économiques extrêmement importantes pour la région.

2270 Mais autrement, ce ne sont que quelques projets qu'on a dans la région, l'activité minière se passe particulièrement dans la région de l'Abitibi, dans la région évidemment de la Côte-Nord, mais la région a un potentiel de développement, mais qui a été vraiment sous-développé.

2275 Lorsqu'on a à parler du développement de la région, on parle de deux (2) types de substances, les métaux de haute technologie dans laquelle justement la mine Niobec s'inscrit au niveau de niobium et tantale et des minéraux industriels qui comprennent l'apatite, l'objet de la discussion aujourd'hui; la pierre dimensionnelle ou la pierre architecturale, c'est aussi une caractéristique régionale.

2280 Des projets miniers en développement, bien, il y en a beaucoup, ils sont tous en compétition les uns avec les autres. Évidemment, on entend parler des projets plus près de nous pour la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, le projet Niobec est bien connu. Jusqu'à tout récemment, il y avait un projet d'expansion qui a été mis sur la glace pour l'instant.

2285 Le projet du lac à Paul ici. BlackRock qu'on entend parler à la frontière de Chibougamau, le projet Crevier. Donc on a quand même quelques projets. Évidemment, il n'y en a pas des centaines, mais ça fait en sorte que la région peut penser au développement d'une filière minérale.

Et le projet du lac à Paul s'inscrit vraiment dans cette démarche.

2290 Le processus de production ou de mise en production d'un gisement, c'est un long processus. C'est difficile à imaginer probablement pour quelqu'un qui n'est pas dans le milieu.

Dans le fond, il faut explorer un territoire et il y a une boucle pratiquement sans fin ici au tout début, parce que si on trouve rien, bien, on continue à explorer.

2295 Lorsqu'il y a une découverte, on entre dans une phase de mise en valeur. On peut rester encore une fois très longtemps dans cette boucle.

 Et éventuellement, on va en faisabilité.

2300 Et aujourd'hui, on est à peu près ici, c'est-à-dire qu'on se pose la question, oui, on va vers la production. Dans le fond, c'est l'étape ultime.

 Mais ce processus, c'est vingt-vingt-cinq (20-25) ans de travail. On comprend que c'est de longue haleine, aller vers la mise en production d'une mine, il y a énormément d'efforts, énormément d'investissements.

2305 Évidemment, la boucle se poursuit vers la restauration, et on recommence le site, si on veut vraiment développer une filière minérale.

2310 Le développement minier durable! C'est un concept qu'on entend de plus en plus parler maintenant, puis dans le fond, qui est extrêmement important, qui comprend les dimensions du développement durable, environnement, économie, société.

 Mais lorsqu'on l'applique au développement minier, évidemment il y a des éléments qu'on peut ajouter : l'empreinte environnementale sur le développement minier, les économies énergétiques, la transparence maintenant qui est un enjeu important. Et tout ça, ce sont les ingrédients pour un développement minier durable.

2315 Mais lorsqu'on l'applique au développement minier, évidemment il y a des éléments qu'on peut ajouter : l'empreinte environnementale sur le développement minier, les économies énergétiques, la transparence maintenant qui est un enjeu important. Et tout ça, ce sont les ingrédients pour un développement minier durable.

2320 Je tiens à parler un petit peu, je vais accélérer sur la carte routière minérale, je pense que c'est un instrument pour le développement de la région dans lequel il y a un ensemble d'informations, je pense, utiles pour le BAPE, pour la Commission.

 Il y a tous les éléments sur évidemment le fondement géologique de notre région, les endroits où il y a des évidences de substances minérales d'intérêt; tout ceci est documenté par des fiches.

2325 C'est un portail qui est actuellement accessible en ligne pour tout le public, pour les intervenants. Il s'agit de chercher carte routière minérale Saguenay-Lac-Saint-Jean et on va y arriver. Toutes sortes d'informations sur les infrastructures du territoire, les aéroports, les ports, évidemment les chemins forestiers, les zones soustraites au jalonnement, les indices de minéralisation, j'en ai parlé tout à l'heure, tout ceci est documenté.

2330 C'est une espèce de centralisation d'un ensemble d'informations du domaine public qui converge vers ce portail.

2335 Ce qui est aussi particulier à la carte routière minérale, c'est qu'on fait aussi une liste des intervenants évidemment en exploration ou en extraction minière.

2340 On fait aussi une liste, ils sont localisés ici, mais il y a toute la documentation derrière. Il y a cinquante-sept (57) entreprises d'extraction, il y a des entreprises qu'on appelle les équipementiers. On en a répertorié dans la région, et ceci est un enjeu important, cent cinquante (150) équipementiers qui œuvrent déjà ou qui peuvent œuvrer dans le secteur minéral, soixante-trois (63) entreprises de services.

2345 Alors lorsqu'on parle de valeur ajoutée, lorsqu'on parle d'un gisement qui va entrer en exploitation ou en production, c'est sûr qu'il y a les retombées économiques directes, mais il y a toutes ces retombées économiques indirectes qui sont propres ici à la région Saguenay–Lac-Saint-Jean.

2350 Évidemment, je suis d'abord pour le développement minéral, je suis pour le développement minéral du Québec bien sûr, mais je suis d'abord pour le développement minéral de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. J'espère que les retombées vont être davantage orientées sur la région Saguenay–Lac-Saint-Jean pour ce projet-là.

2355 Et il y a aussi sur notre site tout un ensemble de ressources documentaires, d'actualités, de sites, de lois, de règlements utiles évidemment pour comprendre comment ça fonctionne, le secteur minéral.

2360 J'aimerais maintenant faire une simulation! Ça met un peu le cadre à la problématique d'aujourd'hui à laquelle d'ailleurs je suis extrêmement sensible. J'avoue avoir écouté à peu près l'ensemble des mémoires qui ont été présentés, et j'entends des choses évidemment qui sont importantes, pour lesquelles on ne peut pas être insensible.

2365 Il y a des gens pour qui le projet est un irritant, qui va avoir évidemment des inconvénients reliés à un projet. Puis j'aimerais faire une espèce de projet simulé. Vous comprenez que c'est une simulation.

2370 Le projet X, un promoteur X arrive dans la région. Je le nomme pas, mais vous allez le reconnaître rapidement. Il vient implanter des usines de transformation, plusieurs usines de transformation.

Il promet des milliers d'emplois.

Il a besoin d'infrastructures pour transporter sa matière première : un port, des routes, des chemins de fer.

2375 Il a besoin d'énergie, il propose de construire des barrages, des lignes de transport d'énergie.

2380 Évidemment, un projet de cette envergure, c'est de loin de plusieurs ordres de grandeur de ce qu'on parle actuellement, évidemment s'il était soumis aujourd'hui – en fait c'est assez intéressant de faire cette réflexion, et qu'on aille en consultation ou qu'on aille en faisabilité, qu'on aille au BAPE, parce que vous aurez compris que ce dont je parle, c'est le projet de Rio Tinto Alcan, c'est la présence d'aluminerie dans la région, évidemment qui fait en sorte qu'on est peut-être en mesure de se poser ces questions-là aujourd'hui.

2385 C'est tout le développement qui a été généré grâce à ce projet. Peut-être que si on avait à l'évaluer aujourd'hui, on aurait peut-être plusieurs réserves sur le développement d'un projet comme celui-là.

2390 Le projet du lac à Paul a des impacts économiques. Création d'emplois, puis plusieurs intervenants en ont parlé, contributions majeures, je pense qu'il faut le qualifier comme ça, au développement économique régional.

2395 C'est une diversification de l'économie. C'est un peu particulier de parler du développement minier comme étant une diversification, parce qu'habituellement, c'est le contraire.

Dans les régions minières, on cherche à se diversifier. Alors qu'une région comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, que la filière minérale devienne une diversification, bien, c'est parce qu'il n'y en a pas à toutes fins pratiques, et ça ajoute un élément.

2400 Est-ce que c'est une question de choix? Est-ce qu'on doit choisir telle filière plutôt que telle autre? Moi, je pense que pour la région, toutes les filières, tous les secteurs qu'on peut développer doivent l'être, parce que notre économie ne va pas très bien.

2405 C'est un projet structurant dans le sens qu'il permettra, ça peut être un jalon vers le développement d'autres projets miniers. À un moment donné, il y a un effet d'entraînement, parce qu'il y a une chaîne d'expertises qui vient avec un projet minier. On forme, il y a du personnel qui est formé, il y a des gens qui vont être en mesure éventuellement de développer d'autres projets miniers, et cette chaîne-là, elle est présente, elle peut contribuer au développement de d'autres projets.

2410 Il y a des infrastructures qui vont être développées ou mises à niveau, qui vont être également utiles pour d'autres projets.

Donc évidemment, c'est structurant en termes de projet.

2415 Il y a une opportunité aussi, une opportunité dans le sens que c'est vrai que l'exploitation d'une substance minérale, on peut toujours se poser la question, pourquoi la développer maintenant, pourquoi est-ce qu'on n'attend pas cent (100) ans, deux cents (200) ans, la conserver pour les générations futures?

2420 Et c'est vrai que d'une certaine manière, la fenêtre d'opportunité, un projet minier arrive à un point où il doit se concrétiser. S'il ne réussit pas à se concrétiser, bien, dans le fond, la substance qui va être extraite, bien, ça va être remplacé par d'autres. Parce qu'on est tous en compétition sur la planète, d'autres vont prendre le marché, et le marché va se fermer.

2425 Alors c'est important de saisir les opportunités. Je sais bien que c'est pas simple de planifier tout ça. On aimerait bien que le développement minéral soit une espèce de stratégie, un peu comme une récolte forestière, c'est-à-dire que d'ici cinq (5) ans, on va exploiter ceci, après ça dans dix (10) ans, on sera rendu là.

2430 C'est très difficile dans le développement minier, c'est toute une question de contexte. Le secteur actuellement, lorsqu'on parle d'apatite, il y a des opportunités. Il n'y en avait pas dans le passé.

2435 Ça veut dire que peut-être il n'y en aura plus dans le futur. Il faut entrer lorsque, je dirais, les éléments sont réunis.

2440 Il y a des opportunités de développement et de recherche sur la valorisation du concentré d'apatite. Il y a moyen d'aller plus loin uniquement que l'extraction. On peut faire de la transformation, non seulement de l'apatite, mais de substances connexes qui sont présentes dans le gisement. Le titane, l'olivine sont des substances pour lesquelles il peut y avoir d'autres applications. C'est encore une fois à essayer de tenter d'optimiser l'extraction de toutes ces substances-là.

2445 Et il y a un potentiel de création d'une filière industrielle. Le projet de Sept-Îles est dans la même voie.

Est-ce qu'au Québec, on parlera d'une filière de l'apatite, une filière de phosphore, avec tout ce que ça peut introduire ou ajouter en termes de transformation!

2450 Bien évidemment, pour ça, il faut commencer par avoir le projet.

Puis j'en ai entendu beaucoup aujourd'hui, puis hier et avant-hier. C'est un débat de société. Tout grand projet est un débat de société.

2455 Disons qu'il y a les éléments sur lesquels on débat, bien, disons que certains sont moins critiques à ce stade-ci.

2460 Quand on parle de la substance, bon, l'apatite, à toutes fins pratiques, est une substance qu'on pourrait dire noble dans le sens qu'elle est inerte. Ça ne réagit pas au niveau environnemental. Donc il y a beaucoup d'avantages. C'est une substance surtout qui sert à faire un engrais, donc on voit le côté positif d'une extraction.

2465 On n'est certainement pas dans un enjeu d'extraction d'uranium. L'uranium, je pense qu'on serait pas dans le même genre de débat.

Il y a des débats sur le mode d'extraction. Alors une fosse à ciel ouvert, ça soulève des débats, particulièrement lorsque c'est près des villes. Plus loin des villes, disons que le débat est moins important.

2470 Le transport, c'est surtout de ça qu'on parle actuellement.

Il y a donc des impacts sociaux et environnementaux. Ils sont clairs.

2475 En fait, c'est tout le temps la question, comment trouver l'équilibre. J'ai pas vraiment la réponse à une question aussi importante, l'équilibre entre un bénéfice économique collectif et des impacts environnementaux et des impacts sur les communautés locales. Alors ça, cette position d'équilibre, dans le fond, c'est ce qu'il faut retrouver et c'est ce qui est très difficile à trouver.

2480 Si je place ça sur une espèce de triangle évidemment qui comprend les composantes du développement durable, l'économie, l'environnement, la société, on sait qu'un projet – je vais tenter de positionner un projet dans ce triangle-là – ne pourra pas se situer dans les pôles.

2485 C'est-à-dire que ça peut pas être uniquement un projet économique et qui ne tient pas compte de l'environnement et de la société. Ça passera pas. Ça aurait pu passer dans le passé. On a un historique où autrefois, on pouvait le faire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2490 Je vais vous inviter à conclure s'il vous plaît.

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

Ça tombe parfaitement bien, je conclus!

2495 Et donc où est-ce que va se trouver notre projet, bien, quelque part ici.

Le compromis entre toutes les parties. Qui dit compromis veut dire clairement qu'il va y avoir un impact. Il y a l'importance, c'est important d'avoir ce projet, c'est important pour la région, l'importance d'avoir le meilleur projet possible.

2500 Voilà ma conclusion, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2505 Je vous remercie. Nous avons eu hier l'Association minière du Québec, est-ce que votre regroupement, la Table, est-ce que vous êtes en lien avec l'Association?

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2510 Non, pas vraiment. Bien en fait, on se connaît, l'Association minière ne fait pas partie de notre regroupement qui vise vraiment le développement régional.

Il faut dire que l'Association minière, c'est une association d'exploitants miniers essentiellement. Ce sont les sites miniers en exploitation qui sont membres.

2515 Alors évidemment, Niobec en fait partie. Il y a des projets aussi en développement, je pense qu'Ariane en fait partie également de l'Association. Mais c'est un autre, je dirais, type de regroupement.

2520 Il y a des liens inévitablement sur les objectifs de développement minéral.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2525 D'accord. Vous avez présenté tantôt des projets qui n'étaient pas nécessairement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, vous vous êtes étendu un peu plus grand, est-ce que vous avez connaissance de d'autres potentiels miniers qui sont plus dans la région?

Hier, vous avez peut-être aussi assisté à une présentation où quelqu'un nous a démontré quelques autres sites, je pense Catherine, il y avait en tout cas deux-trois (2-3) autres sites.

2530 Est-ce que vous êtes au courant?

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2535 Bien, il y a d'autres projets actuellement, puis je les présentais tout à l'heure qu'on entend beaucoup parler, qui sont pas nécessairement – il y en a un qui est évidemment BlackRock qui est pas tout à fait dans la région, qui est à la frontière de la région – mais pour lesquels le transport serait, selon le scénario retenu, à travers la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il y a donc un impact et des bénéfices aussi sur ce genre de projet là.

2540 Il y a le projet Crevier qui est au nord du lac Saint-Jean, qui est un petit peu moins avancé. C'est un projet que ça fait très longtemps qu'on en discute, disons qu'il n'a pas réussi à trouver les financements pour aller aussi loin et faire la démonstration d'une rentabilité, mais c'est quelque chose qui est en cours.

2545 Il y a d'autres potentiels dans la région.

2550 Puis plusieurs, ce qu'on appelle souvent des indices de minéralisation, de substances, il y en a plusieurs. Il y en a peut-être pas suffisamment en fait pour espérer avoir d'autres projets sur la table dans les prochaines années. Ça va prendre encore beaucoup d'années pour développer vraiment ce mouvement-là de mise en valeur de gisements et éventuellement aller vers l'exploitation et l'extraction de ces matières-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

2555 Si on regarde la carte géologique du Québec, et votre carte routière va un peu dans ce sens-là, est-ce qu'il serait possible d'avoir une carte à cette échelle-là qui indiquerait les sources potentielles de minerai à gros volume?

2560 Parce que quand on parle ici, vous avez indiqué que le transport, c'est un enjeu; naturellement une mine d'or, une mine de diamant, ça prend pas un gros camion pour emmener les profits de la mine, mais dans le cas ici, on parle de gros volumes.

2565 Donc est-ce que vous pensez que c'est possible, avec les connaissances actuelles, d'établir une carte du Nord-du-Québec, si on veut, parce que c'est ce dont on parle dans la vision du Plan Nord, qui nous permettrait de savoir où sont les potentiels?

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2570 Le grand problème, puis c'est très intéressant comme question, parce que dans les faits, c'est vrai que si on avait la connaissance, parce que c'est un petit peu le problème du Québec, on

a une connaissance extrêmement hétérogène. Ça veut dire, quand je dis une connaissance hétérogène, c'est une connaissance fragmentaire.

2575 La région Saguenay–Lac-Saint-Jean particulièrement souffre d'une méconnaissance au niveau de son sous-sol, si bien qu'il est assez difficile de planifier quelque chose et de prédire où vont être éventuellement les futurs gisements qui seront de grands volumes.

2580 En fait, il y a quinze (15) ans, on n'aurait même pas parlé d'apatite comme étant une possibilité. C'est tout un contexte à un moment donné qui fait qui se développe et qui démontre à quel point c'est nécessaire d'avoir la connaissance de son environnement.

2585 Si bien que de planifier, je sais que la question est souvent posée, particulièrement au niveau du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, d'essayer de voir comment planifier dans le fond les infrastructures. Puis dans un monde idéal, je sais bien que ce serait parfait d'avoir une espèce de réseau d'infrastructures déjà planifié et d'aller greffer le développement minier qui va se raccorder le plus près au fur et à mesure.

2590 C'est un scénario idéal peut-être, qui coûterait d'ailleurs une fortune. Mais dans les faits, c'est assez difficile de prévoir où vont être les futures mines.

Parce qu'évidemment, si on le savait, elles seraient probablement déjà en train de se faire extraire.

2595 Et donc tout est possible. Peut-être qu'il y a des dizaines de gisements importants dans la région, peut-être que c'est dans la région de Chibougamau. En fait, chaque région a ses ressources propres, et il est assez difficile de prévoir où vont être les gros volumes.

2600 C'est sûr que la fosse du Labrador, avec ses gisements de fer, fait peut-être exception. Parce que là, c'est peut-être plus facile d'imaginer, puis c'est pas pour rien qu'il y a un projet de chemin de fer pour la fosse du Labrador. C'est parce que là, il est possible d'imaginer que géologiquement, il y a un ensemble de facteurs qui font que pour le fer, on devrait retrouver dans ce secteur-là un ensemble de gisements relativement faciles à délimiter.

2605 Donc ça, c'est facile de justifier des infrastructures.

Dans d'autres contextes, c'est assez difficile, ce serait l'idéal, mais c'est très difficile à planifier.

2610 **PAR LE COMMISSAIRE :**

2615 Mais si on parle de l'apatite par exemple, là, il y a la mine du lac à Paul. Il semblerait qu'il y ait des potentiels juste à côté ou alentour. Mais est-ce que c'est une formation géologique dont on connaît suffisamment l'étendue, enfin, votre carte routière montre quand même un peu des endroits où on pourrait quand même prévoir un potentiel?

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2620 Oui, dans la région ici, puis c'est vrai que pour ce qu'on appelle le Grenville qui est la province géologique dans laquelle on fait partie, la Côte-Nord également, il est possible de prédire certains environnements. C'est-à-dire, le gisement d'apatite actuellement, il se situe dans un complexe qu'on appelle une anorthosite. C'est une zone spécifique dans l'anorthosite, des zones gigantesques en fait. Peut-être qu'on va parler d'apatite pendant des centaines d'années, tellement il y en a dans ces secteurs-là.

2625 C'est vrai que ce contexte-là, il n'est pas unique. Il y en a d'autres.

2630 Alors si on parle uniquement de l'apatite, il est vrai qu'actuellement, le projet d'Arianne est directement dans le foyer d'une source d'apatite, mais si on a à se déplacer ailleurs sur la Côte-Nord, on pourrait à peu près localiser des endroits susceptibles. C'est toujours une question de démonstration, parce qu'avant de pouvoir dire qu'il y en a vraiment, il faut pouvoir le démontrer. Autrement, ça demeure toujours un potentiel.

2635 **PAR LE COMMISSAIRE :**

La question qui peut se poser ici et qui s'est posée un peu dans la question du transport, c'est à savoir, bon, pour l'instant, il y a des critiques qui disent, bien, c'est une mine un port, donc on répond à un cas particulier.

2640 Est-ce qu'il y a le potentiel d'une réflexion stratégique? Il y a par exemple des voies ferrées qui existent à partir de Dolbeau-Mistassini qui descendent après ça vers le sud.

2645 Il y avait un projet étudié par Arianne Phosphate pour une voie ferrée pour la mine lac à Paul qui irait du côté d'Alma, enfin, je sais pas trop, ou Dolbeau-Mistassini, un des deux (2), mais qui coûterait environ sept cent cinquante millions (750 M\$), naturellement qui n'était pas rentable en étant inséré dans le projet.

Mais si vous aviez, vous, à penser à construire une voie ferrée, où est-ce que vous la passeriez? Est-ce que vous iriez vous brancher avec Dolbeau ou vous iriez vers Forestville?

2650 **PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :**

C'est des questions évidemment qui ont énormément d'importance, qui ont énormément d'enjeux économiques. Une voie ferrée, c'est extrêmement cher.

2655 Il y a un enjeu évidemment de topographie, de relief. C'est quelque chose évidemment qui ultimement serait idéal, dans un contexte économique, c'est le meilleur moyen de transport d'un grand volume.

2660 C'est pas toujours faisable. Et la question de pouvoir planifier une voie ferrée stratégique, c'est un grand débat.

Il y a des voies ferrées que des entreprises ont payées par elles-mêmes, alors elles ne servent pas à la collectivité lorsque c'est privé.

2665 Alors il faut que ce soit une voie pour le secteur, d'une utilisation générale, bien, c'est probablement pas facile d'aller chercher des conditions gagnantes. On va voir avec le projet de la fosse du Labrador, parce que c'est exactement ce cas-là. Le gouvernement veut investir dans une voie ferrée, évidemment en faisant le pari qu'il va y avoir des retombées importantes.

2670 Puis comme je le mentionnais tout à l'heure, le contexte s'y prête.

Autrement, c'est assez difficile. Puis généralement, un projet, si la voie ferrée était le moyen économique, c'est clair que ce serait la solution retenue actuellement.

2675 Un promoteur veut vendre son projet, veut rendre le projet le plus attractif. Donc ça veut dire qu'il faut réussir à produire au moindre coût. Si la voie ferrée, c'est le moyen, c'est clairement le moyen qui va être choisi.

2680 Quand on choisit le transport par camions, le camionnage, c'est parce que c'est le moyen le plus économique pour le faire, puis dans le fond, le démarrage d'une mine, c'est carrément une question d'économie.

Il y a toujours, je dirais, des compromis, mais si un bon projet, c'est pas de projet, bien évidemment, on sera pas avancé pour la région.

2685 Puis je tiens aussi à préciser, avant que vous me le demandiez, parce que je sais qu'on a posé la question à tous les intervenants, quelle serait la différence entre un projet qui passe par Baie-Comeau et un projet qui passe par le Saguenay–Lac-Saint-Jean! Étant évidemment régionaliste, je préfère un projet par le Saguenay–Lac-Saint-Jean pour les retombées.

2690 Puis je vais vous donner un exemple. C'est le projet de mine de diamant de Stornoway actuellement, le projet Renard, pour lequel la position stratégique aurait pu faire en sorte qu'il soit alimenté par la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. En fait les routes forestières de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean étaient pas très loin du projet Renard.

2695 La région de Chibougamau avait, je dirais, mis un claim sur évidemment l'alimentation au projet Renard, et c'est eux qui ont les bénéfices actuellement, la région de Chibougamau. C'est tout à fait légitime. Ils ont travaillé fort pour ce développement-là.

2700 Mais actuellement, tous les fournisseurs, ça passe par Chibougamau. Les emplois, c'est par Chibougamau. Les retombées sont à Chibougamau, ce qui est très très correct.

 Chaque région doit pouvoir se développer.

2705 Alors à la question, est-ce que ça fait une différence, un projet par Baie-Comeau ou un projet par le Saguenay–Lac-Saint-Jean, oui, c'est majeur.

PAR LE COMMISSAIRE :

2710 Peut-être une dernière question. Dans ce contexte-là, on parle aussi souvent du fjord du Saguenay. Quand on regarde une carte, le fjord du Saguenay, c'est quand même cent (100 km) à cent vingt kilomètres (120 km) de pénétration à l'intérieur du Québec, pratiquement vers le cœur du Québec.

2715 Donc quel genre de potentiel vous voyez, vous, de ce côté-là, comme façon d'exporter versus les voies ferrées qui iraient plutôt vers Baie-Comeau ou Forestville ou ailleurs?

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2720 Bien, c'est toujours, encore une fois, l'impact. Alors un bateau, combien de bateaux peuvent naviguer dans le fjord sans en venir qu'à perturber son usage, sans perturber, je dirais, son attrait.

 Et c'est vrai que le fjord du Saguenay, c'est un attrait fantastique au niveau du tourisme.

2725 C'est un instrument – un instrument – c'est un objet qui nous a été utile dans notre développement économique en tant que région. En fait, sans le fjord, évidemment, on ne parlerait pas de la même chose aujourd'hui.

2730 Est-ce que son rôle est terminé au niveau économique! Moi, je pense qu'il faut trouver le juste compromis. Il ne faudrait pas tomber dans un excès et que le fjord soit uniquement, dans le fond, une utilisation commerciale.

Mais le compromis, il est possible, à mon avis.

PAR LE COMMISSAIRE :

2735 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2740 Monsieur Daigneault, est-ce que ça serait possible de déposer votre présentation?

PAR M. RÉAL DAIGNEAULT :

2745 Oui, c'est possible.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

2750

VILLE DE FORESTVILLE

PAR LA PRÉSIDENTE :

2755 J'appelle maintenant madame Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville, ainsi que monsieur Daniel Brochu, directeur général et monsieur Yannick Charette de la CRÉ de la Côte-Nord.

2760 **PAR Mme MICHELINE ANCTIL :**

2765 Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, je tiens d'abord à vous remercier chaleureusement de l'opportunité que vous nous donnez aujourd'hui de venir faire connaître la position de la Ville de Forestville sur le projet de mine d'apatite du lac à Paul dont le promoteur est bien sûr Arianne Phosphate.

L'exercice auquel le BAPE nous convie permet de mieux cerner les enjeux entourant ce projet.

2770 La Ville de Forestville tient à faire connaître ses constatations concernant le projet minier du lac à Paul et plus particulièrement sur le choix du tracé du promoteur.

2775 D'entrée de jeu, la Ville de Forestville n'a pas la prétention de s'inscrire comme experte dans le choix de tracé pour le transport minier. Elle ne veut en aucun temps non plus se substituer au promoteur; elle lui reconnaît le pouvoir de faire des choix sur une base d'affaires.

2780 Rappelons que la Ville de Forestville est intervenue à la demande du promoteur pour trouver des solutions dans le domaine du transport. En tant que Ville, nous avons d'ailleurs fait le choix de collaborer avec le promoteur et nous avons évité la place publique dans le but de concrétiser ce projet d'envergure pour le Québec.

2785 Cependant, la Ville de Forestville ne peut passer sous silence et ne peut rester inerte devant les aberrations, la désinformation et le manque de transparence du promoteur pour favoriser un tracé au détriment des autres propositions potentielles.

Le mémoire que nous avons déposé a pour but de démontrer le manque de rigueur de l'information présentée.

2790 Pour y arriver, nous avons soulevé des questions ou encore rectifié des faits, dans le but de vous signifier le peu de recherches de solutions ou encore de connaissances afin de faire un choix éclairé.

2795 Les sujets soulevés concernent les routes multiusages, les utilisateurs des routes multiusages, la route 385, route maritime, les gaz à effet de serre, l'utilisation de notre quai et la sécurité.

Dans chacun des cas, le manque d'information, de pondération et de rigueur démontre que le choix du tracé relevait davantage de choix émotif que de choix basé sur des données objectives.

2800 Pour cette raison, le mémoire de la Ville de Forestville présente une troisième option sur laquelle il était possible de constater des solutions. Cette proposition permet d'explorer des possibilités non envisagées par le promoteur; il aurait été possible de présenter d'autres solutions potentielles, mais malheureusement le promoteur a choisi de s'en tenir au tracé de Saint-Fulgence, sans faire davantage d'investigations et de consultations.

2805

La Ville de Forestville déplore que le promoteur n'ait pas voulu valider non plus l'acceptabilité sociale du projet, en ne présentant pas ce dernier à la population de la Haute-Côte-Nord.

2810 Ce geste d'ouverture aurait à tout le moins permis au promoteur de constater l'intérêt des citoyens pour ce projet. Il aurait permis aux citoyens impactés par le tracé vers Forestville de faire connaître, s'il y en avait, des appréhensions, des craintes ou simplement des objections.

La spéculation aurait alors fait place à de réels enjeux.

2815 Je tiens à souligner un critère qui nous semble complètement évacué de l'équation depuis le début des audiences et c'est la sécurité. Aucun critère, très peu d'information a été partagée sur cet angle. Il nous semble que la sécurité des utilisateurs, des camionneurs eux-mêmes et de l'ensemble des citoyens devrait être au cœur de l'exercice.

2820 La Ville de Forestville ne formule aucune objection à la réalisation d'un tel projet, qu'il soit à Forestville ou qu'il soit à Saint-Fulgence.

Par contre, il est important de faire l'analyse qui s'impose et de présenter la réalité avec des critères pondérés, vérifiés et rigoureux.

2825 Pour le bien du projet, il est essentiel d'identifier le meilleur tracé pour que le projet se concrétise. Malheureusement, tous ceux qui suivent de près le dossier comprennent rapidement que le choix du tracé n'a pas été fait dans une perspective d'efficacité, mais plutôt dans le but de répondre à d'autres exigences que seule l'entreprise connaît et s'est fixées.

2830 Permettez-moi d'ailleurs de vous informer qu'il existe trois (3) autres exploitations potentielles d'apatite sur la même option pour Forestville, au lac Catherine, au lac Dissimieux où d'ailleurs, Jourdan Resources est déjà présente. Et il y a d'autres minéraux potentiels effectivement aussi sur ce même territoire du côté de Forestville.

2835 Pour ces raisons, la Ville de Forestville recommande, madame la Présidente, d'exiger que le promoteur réalise une analyse complète, basée sur des critères qui tiennent compte de toutes les facettes d'un tracé, et pondérée permettant de mesurer efficacement les impacts sociaux, économiques et environnementaux de ce projet.

2840 Nous sommes devant un projet où l'approche interrégionale trouverait les solutions les plus favorables et les plus prometteuses, et c'est dans ce sens que nous offrons une étroite collaboration à la minière.

2845 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2850 Merci pour votre mémoire. Bon, puisque vous êtes ici devant nous, puis on a des questions pour l'option Forestville.

Pouvez-vous nous expliquer quelle serait la capacité d'accueil de Forestville, advenant le cas où ça serait une solution retenue? Portuaire bien sûr.

PAR M. DANIEL BROCHU :

2855 Avant tout, je voudrais un peu réitérer les propos de madame Anctil. Évidemment, on n'est pas des experts, on est une ville. Trois mille (3000) habitants, mais par contre, on veut voir le développement économique.

2860 Quand on parle de nos installations de port, les discussions qu'on avait eues avec Arianne Phosphate, ils disaient, ça vous prend un port en eau profonde. Ce qu'on comprend.

2865 Évidemment, on a rencontré une firme qui s'appelle Logistec dans laquelle qu'on parle, une firme qui est réputée mondialement, qui nous dit, on peut charger dans des endroits en eau non profonde, un Handymax, des bateaux, mais la Ville ne peut pas faire un dessin de port.

2870 On a une firme réputée qui dit oui, on a tenté de les mettre en contact. On a fait venir Logistec de Montréal à Forestville en avion pour rencontrer les gens d'Arianne, puis la rencontre a été extrêmement courte, et Logistec est encore en attente, Logistec a des solutions. On parle d'une firme qui est réputée mondialement.

Pour eux, moins d'eau n'est pas une signification de problèmes. Trop d'eau, des fois, c'est plus de problèmes.

2875 Vous savez, on se fie, comme on dit, on pense que Arianne aurait dû les rencontrer. Arianne aurait dû discuter avec eux autres. On les a mis en contact, on a fait notre travail, mais on n'a pas pu investir dans des plans de port. On n'a pas la capacité, une ville de trois mille (3000) habitants. Mais c'est faisable. On nous dit que c'est faisable.

2880 Il y a des secrets industriels qui appartiennent à Logistec dans son développement de port, dans ses vingt-quatre (24) terminaux.

Asteur, il reste à Arianne à les écouter, je pense.

2885 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc je comprends que vous seriez prêts à accueillir Arianne Phosphate?

2890 **PAR M. DANIEL BROCHU :**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2895 OK. Maintenant, en ce qui concerne la route 385 pour arriver à Forestville, est-ce qu'elle a la capacité d'accueil?

PAR M. YANNICK CHARETTE :

2900 En ce moment, dans les critères que l'entreprise a besoin, c'est-à-dire des cent soixante tonnes (160 t), etc., elle n'est pas en mesure de recevoir, tel que le ministère des Transports nous l'a exprimé, de recevoir la totalité de cette charge-là.

2905 Par contre, il n'y a aucune fermeture du ministère des Transports du Québec à chercher des solutions, à envisager le transport de minerai sur la 385.

Il faut pas oublier aussi, cette route-là, historiquement, elle a été bâtie pour des grands projets hydroélectriques. Alors elle a, à certaines occasions, pas autant de débit, etc., mais à certaines occasions, reçu des grandes charges et du transport hors norme sur la route 385.

2910 Alors il n'est pas impossible d'envisager et de regarder ce qui peut être fait.

2915 L'autre chose qui est intéressante, que le ministère des Transports est prêt à regarder aussi, c'est un partenariat. Elle nous l'a mentionné à plusieurs reprises, elle est prête à regarder ce qu'il y a comme besoins et exigences pour ces camions hors normes et de développer un partenariat avec l'entreprise. Elle n'a jamais fermé cette porte-là. Hydro-Québec également, est utilisateur de la 385, étant donné les barrages Bersimis-1 et Bersimis-2.

2920 Alors on l'a vu dans d'autres circonstances, entre autres pour le chemin de la Toulnostouc où ce qu'elle est ouverte à s'asseoir avec des promoteurs qui utiliseraient ou de partager cette route-là avec d'autres utilisateurs et amener des solutions pour aménager cette route-là.

Il y a également toute la question du Plan Nord qui est là, qui est en place, on l'a vu pour la 389 entre autres où ce qu'on investit quatre cents millions (400 M\$) sur cette route-là.

2925 Encore une fois, elle n'est pas aménagée pour recevoir des camions hors normes, mais on vous parle de possibilités. D'ailleurs, c'est pour ça qu'on a ajouté au mémoire qu'il y a une possibilité de dérogation pour la 385. Cette dérogation-là n'est pas exemplaire dans le sens suivant que c'est la même chose. On vous dit juste que c'est possible.

2930 Il faut que l'entreprise, le promoteur en fasse la demande, intervienne auprès du monde politique pour y faire valoir ses besoins, ses attentes, ses exigences pour pouvoir faire ce transport-là.

2935 Malheureusement, le ministère des Transports du Québec, à ce jour, n'a pas reçu de demande du promoteur pour la 385. D'autant plus qu'il y a un comité ministériel qui est en place. Ce comité ministériel là est là pour entendre ce genre d'élément sur lequel le promoteur a des besoins, des attentes ou quoi que ce soit.

2940 Encore une fois, il n'y a aucune demande qui a été formulée au ministère des Transports pour ce qui est de l'utilisation de la 385.

 Alors encore une fois, la Ville de Forestville ne peut pas se substituer au ministère des Transports et dire que c'est faisable, mais ce qu'on vous dit, c'est qu'il y a des possibilités qui n'ont pas été envisagées.

2945

PAR LA PRÉSIDENTE :

 Vous avez mentionné le Plan Nord, est-ce que vous avez été approchés au niveau d'une table pour l'ensemble du Plan Nord, pour discuter? Madame la Mairesse.

2950

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

 Oui bien sûr qu'au niveau de l'ensemble de la région, évidemment le Plan Nord est un élément important du développement économique de la région.

2955

 Et nous faisons partie, c'est toute la région Côte-Nord donc qui souhaite les retombées du Plan Nord et qui travaille avec la société à évaluer, à bien gérer, à prendre les décisions éclairées en ce qui concerne l'ensemble des impacts du développement du Plan Nord, impacts économiques bien sûr, mais environnementaux, sociaux, etc.

2960

 Donc nous sommes des partenaires avec l'ensemble de la région dans ce développement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2965 Et comment est-ce que vous voyez l'évacuation des projets qu'il y aurait dans le Plan Nord?
Est-ce que vous voyez ça via Forestville?

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

2970 Je mentionnais tantôt qu'il y a même d'autres compagnies, Jourdan pour les nommer, comme je l'ai fait tantôt, qui sont présents déjà sur notre territoire. Et il y a d'autres sites potentiels.

2975 Je partage avec le conférencier précédent, le fait que la cartographie minérale sur la Côte-Nord, elle est aussi un peu à déplorer, mais déjà, on a quand même un état de connaissance intéressant.

2980 Vous savez, la région Côte-Nord est une région de culture minière. Nous ne sommes pas à nos premières approches au niveau minier avec différentes entreprises d'ailleurs qui sont présentes dans l'ensemble du territoire, et particulièrement du côté de Forestville. Quand on a parlé tantôt au niveau de la 385, il y a des compagnies qui sont tout autour de cette route-là qui pourraient se joindre donc à ce développement territorial.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2985 Sur un autre sujet, vous êtes des élus, vous connaissez votre population.

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

2990 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2995 Est-ce qu'il y aurait une acceptabilité sociale de la part de vos citoyens pour, disons, un agrandissement des installations portuaires, plus d'activités s'il y avait la venue d'Arianne Phosphate?

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

3000 On ne peut pas prétendre à ce moment-ci qu'on a une acceptabilité sociale totale. Comme je l'ai mentionné, le projet n'a pas été déposé avec toutes les informations.

3005 Ceci dit, nous avons, je suis aussi préfet de la MRC Haute-Côte-Nord, et nous avons l'appui de toutes les municipalités de notre MRC, de même que les territoires avoisinants, donc je parle de Baie-Comeau et de Sept-Îles, pour soutenir le développement du côté de Forestville.

3010 Nous croyons qu'au niveau de Forestville, l'acceptabilité sociale serait excellente. Nous pressentons cette acceptabilité sociale, puisque nous sommes bien sûr en échanges constants, que ce soit avec les utilisateurs du territoire, on a parlé tantôt d'Hydro-Québec, on a parlé avec la villégiature, les zecs.

3015 À l'intérieur de notre ville, alors qu'il y avait une prétention qui avait été mentionnée que ça impactait des résidences alors que dans les faits, la route maritime, elle est déjà dans un zonage industriel, donc il n'y a pas de changement de zonage. Donc les propriétés sont protégées par rapport à ça. C'est déjà sur un tronçon sur lequel il y a une scierie qui a été en exploitation.

3020 Donc les impacts dans notre milieu sont tellement minimes. On parle aussi que les camions traverseraient la route 138, on a déjà des échanges de faits avec le ministère des Transports, à l'effet que c'est quelque chose qui est très réaliste à penser, puisqu'il ne fait que croiser la route 138 dans un kilométrage de cinquante kilomètres (50 km).

3025 Donc les impacts sont tellement minimes que nous pressentons une acceptabilité sociale très positive.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3025 Je vous remercie. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

3030 S'il y avait une voie ferrée qui desservait la mine lac à Paul et quelques gisements potentiels dans le secteur, est-ce qu'il serait possible pour cette voie ferrée là de facilement avoir accès au niveau des quais?

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

3035 Tout à fait, tout à fait. Il faudrait confier à une firme d'experts vraiment l'analyse, mais à prime abord, je vous dirais qu'il y a un réalisme qui est possible.

PAR LE COMMISSAIRE :

3040 Dans votre documentation, je pense que le point le plus important – excusez-moi!

PAR M. YANNICK CHARETTE :

3045 Je veux juste ajouter. Si on regarde de la manière que Schefferville par exemple s'est
développée, est descendue vers le sud au niveau de la voie ferrée. Pourquoi historiquement on a
choisi la voie vers le sud, au lieu d'aller vers l'est qui est beaucoup plus proche, on a choisi d'aller
vers Sept-Îles, c'est parce que la carte facilite une voie ferrée du nord vers le sud.

3050 On serait exactement dans une dynamique comparable.

Asteur, maintenant, c'est de voir effectivement, là, c'est des experts vraiment qui pourraient
se prononcer à savoir si c'est réalisable.

PAR LE COMMISSAIRE :

3055 Très bien. Dans votre document, dans le fond, le cœur de votre rapport gravite autour de
l'analyse comparative qui a été faite, que vous trouvez déficiente. Vous suggérez donc qu'elle soit
reprise. On entendait hier que, bon, une analyse multicritère, il faut qu'il y ait une approche de
concertation au point de départ. Donc il faut qu'on identifie les parties prenantes.

3060 Alors vous seriez intéressés à embarquer dans un tel exercice, j'imagine?

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

3065 Nous offrons de tout cœur notre implication.

PAR LE COMMISSAIRE :

3070 Et quand vous indiquez dans votre rapport qu'il y a certains éléments de pondération qui
n'étaient pas adéquats, est-ce que vous pourriez donner des exemples où vous pensez que quand
on vous décrivait, c'était pas correct, là?

PAR M. YANNICK CHARETTE :

3075 Par exemple, je vous donne des exemples qu'on a soulevés à l'intérieur du mémoire, où ce
qu'on dit qu'on traverse un chemin de motoneiges. Puis on évalue que d'un côté et de l'autre, dans
les deux (2) tracés, Saint-Fulgence et Forestville, on traverse une fois.

3080 Il me semble qu'il manque de la chair autour de l'os, c'est-à-dire savoir exactement le débit
de motoneiges qui circulent dans l'un et dans l'autre des secteurs. On n'est pas sur la même
longueur d'onde.

3085 Également, les chemins multiusages, le débit des chemins multiusages, on est vraiment, je vous dirais, dans des circonstances complètement différentes entre le tracé de Forestville et le tracé de Saint-Fulgence.

L'impact sur des zecs et les pourvoiries – tout à l'heure, on entendait, Daniel en fera un petit peu plus état, mais bref, tous ces éléments-là, on pense qu'ils ont été mal évalués ou tout simplement écartés de l'évaluation qui aurait dû être faite.

3090 Le critère de sécurité, on en fait état, là. Le critère de sécurité, il n'y aucune pondération. Ou il y a encore aucun critère qui vient démontrer que la sécurité d'un tracé par rapport à un autre. Pourtant, il me semble, autant pour les usagers qui sont là, puis on en entend beaucoup parler à l'intérieur des deux (2) premières parties, de cette sécurité-là.

3095 Il me semble qu'il aurait fallu l'évaluer, cette sécurité-là, de la mettre dans les critères et de la pondérer.

3100 L'autre élément, on a écarté la troisième option de Forestville en disant que le caribou forestier, on passait dans un habitat de caribou forestier. On ne nie pas ça. C'est vrai que ça passe.

3105 Mais elle est quoi, la pondération? Elle est quoi l'importance pour Ariane Phosphate de contourner – on n'a jamais eu de discussions franches, honnêtes, claires sur c'est quoi leurs attentes, c'est quoi qu'ils veulent comme tracé, c'est quoi qu'ils souhaitent comme critères sur leur tracé.

On a toujours été un peu à tâtons, je dirais, pour donner de l'information et faire connaître l'option Forestville.

3110 Mais il y a une multitude de possibilités de tracés sur l'option Forestville, puis il y a moyen aussi d'optimiser.

Comme à Saint-Fulgence, on banalise pas le tracé de Saint-Fulgence par rapport à celui de Forestville, on dit juste, on peut tu l'évaluer à sa juste valeur, avec tout ce qu'il y a de possible!

3115 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Juste dans cette veine-là, vous utilisez des mots comme tendancieux, déformation de la réalité.

3120 J'ai l'impression qu'il y a un petit peu de non-dit. C'est quoi selon vous la raison fondamentale pour laquelle – est-ce que c'est une raison politique?

J'aimerais ça être éclairée.

PAR M. YANNICK CHARETTE :

3125

Bien, c'est difficile pour nous de répondre à cette question-là. C'est à l'entreprise, je pense, à vous exprimer ce pourquoi elle a fait les choix qu'elle a faits.

3130

Nous, ce qu'on voit, qu'on constate, c'est que l'information, telle que je vous l'ai décrit, pourquoi avoir pris, dire qu'on traverse un sentier de motoneiges, d'un côté et de l'autre, quand le volume de ce sentier-là n'a rien de comparable entre les deux (2). Et on dit que ça, c'est un critère qui est équivalent d'un tracé à l'autre.

3135

Je pense que tout le monde sait très bien que le volume de motoneiges sur ces sentiers-là, il est démesuré entre l'un et l'autre. Il suffit de se rendre aux monts Valin pour voir à quel point il y a des gens, il y a des motoneiges, ça circule beaucoup.

3140

C'est la même chose pour les routes multiusages. Il y a un non-dit sur le débit des routes multiusages.

3145

Il me semble, avec la quantité de camions qui va se retrouver sur ces routes-là, que cette évaluation-là, elle était élémentaire à faire sur combien de débit, comment on peut l'évaluer ce débit-là, parce que c'est pas évident, c'est pas une information qui est facilement accessible, mais comment on l'évalue, ce débit-là et par la suite, de dire, bon bien, cette évaluation-là, on va la transposer dans les deux (2) tracés ou dans tous les tracés. C'est la même chose pour tous les tracés.

3150

Alors on va la transposer dans les tracés et là, va venir un choix qui va démontrer qu'on a évalué ça.

3155

La pondération, c'est la même chose dans tous les éléments, le questionnement du ministère de l'Environnement, il n'y a aucune pondération des critères. C'est difficile de voir c'est quoi les besoins de l'entreprise pour avoir le meilleur tracé.

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

3160

Je voudrais juste faire un ajout. Vous savez, madame la Présidente, on a fait le choix de ne pas être sur la place publique et on a fait le choix de pas affronter, mettre deux (2) régions en confrontation.

Nous avons tenté de faire un travail documenté, rigoureux.

Et on persiste dans la même voie. Ce n'est pas une confrontation entre deux (2) régions. D'ailleurs, je le dis en conclusion, ça nous apparaît un projet fort intéressant, qui pourrait être un projet interrégional.

3165

Ce que nous demandons, c'est d'avoir la possibilité de mettre à sa juste valeur les conditions favorables que peut offrir notre communauté par rapport au transport terrestre et au transport maritime.

3170

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais comment il pourrait y avoir un partage interrégional?

3175

PAR Mme MICHELINE ANCTIL :

C'est-à-dire qu'il y a la partie de la mine, de l'exploitation du site. Ça fait pas partie de nos propos.

3180

C'est bien sûr, nous, au niveau du transport terrestre et maritime que nous croyons être en situation d'offrir de bonnes conditions à ces deux (2) éléments qui font partie de trois (3) éléments d'exploitation.

PAR M. DANIEL BROCHU :

3185

Si vous permettez, madame la Présidente! La route la plus courte pour se rendre à la mine du lac à Paul, elle est à partir d'Alma.

3190

Il est évident que la majorité des travailleurs, puis il y a déjà une belle route qui se rend là, la majorité des travailleurs va provenir du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la mine. On s'entend.

Pas parce que la route pourrait descendre à Forestville que tout va transiger par là, comme tantôt on a entendu. Soyons réalistes.

3195

Le Saguenay a la main-d'œuvre compétente qui va monter travailler à la mine par la route la plus courte qui est celle par Alma.

3200

Mais par contre, ça veut pas dire que le transport ne peut pas se faire par une autre route. Et Forestville, on est trois mille (3000) habitants, je ne pense pas qu'on a la prétention de fournir cinq cents (500) travailleurs à cette mine. Je pense pas que Forestville va avoir un boom économique époustouflant à partir de là.

Évidemment, les retombées vont venir de façon majeure au Saguenay.

3205 L'autre chose, je vous rappellerais que le terminal va employer dix (10) personnes. Le transbordement du minerai, on parle de dix (10) personnes.

Ça fait que là, je me perçois pas vraiment comme un voleur après-midi, là, sur cinq cents (500), six cents (600) emplois, si le terminal termine à Forestville.

3210 Évidemment, il y aura des contracteurs qui vont travailler sur la route à entretenir, il va y avoir un camp forestier en plein milieu, puis la sécurité qui va venir de je ne sais pas où.

Vous savez, je pense pas que tout va drainer par Forestville si ça passe à Forestville, là.

3215 L'autre chose, ce qui nous permet de venir ici, c'est qu'avec tous les experts miniers qu'on parle, parce qu'évidemment, Arianne attire beaucoup l'attention dans le monde minier, on nous rappelle tout le temps qu'un projet minier a un flux normal de sortie du minerai. On nous parle tout le temps, il y a un flux normal, naturel.

3220 Puis le premier projet de sortie du lac à Paul, la première option de transport était Forestville, au tout début du projet. Évidemment, il a dévié. Tantôt, on parlait, est-ce que c'est politique? Mais ça a dévié, Dolbeau.

3225 Mais depuis qu'on a suivi le BAPE, on entend beaucoup : on est régionaliste, on travaille pour notre région, on est notre région! On l'entend, ça fait que!

3230 Puis évidemment, c'est pour ça qu'on a vraiment choisi de pas prendre la voie, mais il y a un flux naturel. Puis ça, c'est ce qu'on nous dit tout le temps, naturel. Schefferville s'est bâtie comme ça, Fermont. Monsieur Picard vient d'en parler, Havre-Saint-Pierre pareil.

Les monts Valin, c'est une barrière naturelle. Puis une grosse barrière naturelle.

PAR LE COMMISSAIRE :

3235 Peut-être un point un petit peu technique! Je reviens un peu sur la question de la route 385. Est-ce que vous avez des documents d'échanges avec le ministère des Transports concernant ces aspects-là?

PAR M. YANNICK CHARETTE :

3240 Bien, le seul document d'échanges, c'est le courriel, la lettre officielle...

PAR LE COMMISSAIRE :

Qui est dans le document.

3245

PAR M. YANNICK CHARETTE :

Oui, exactement. Le récent a été verbal avec la Direction régionale sur laquelle il était prêt à s'asseoir, à entendre, écouter le promoteur ou encore peu importe, pour regarder le projet, et les possibilités.

3250

Mais c'est très clair par contre de la Direction régionale que les règles actuelles sont administratives, ne permettent pas d'utiliser la 385 telle quelle. Encore une fois, je vous rappelle qu'on a d'autres possibilités sur lesquelles on met en avant, c'est-à-dire la dérogation, entre autres.

3255

PAR LE COMMISSAIRE :

Peut-être un petit détail. Bon, à Forestville, vous avez déjà un port, mais c'est pour quel genre de profondeur d'eau que vous avez actuellement dans le port de Forestville?

3260

PAR M. DANIEL BROCHU :

Cinq mètres (5 m).

3265

PAR LE COMMISSAIRE :

Cinq mètres (5 m)?

PAR M. DANIEL BROCHU :

3270

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et jusqu'à quelle distance?

3275

PAR M. DANIEL BROCHU :

Trois kilomètres (3 km). Puis au Mexique, on a une jetée de cinq kilomètres (5 km) puis un dragage d'un kilomètre (1 km), un projet minier. Google fait des merveilles! Quai le plus long au monde, cloc.

3280

3285 C'est pas évidemment un désavantage qu'on nous dit, vous n'avez pas d'eau. La jetée est beaucoup moins – combien coûte le port à Forestville, on peut pas vous le dire, mais il n'y a personne qui peut le dire.

3290 Quel est l'impact environnemental? Notre firme nous dit, c'est pas si dispendieux que ça. On respecte, ils ont toute la certification au niveau de l'environnement, c'est marqué dans notre mémoire. Ils disent non, c'est pas si pire que ça, on est reconnu. Ils transportent du minerai de fer au Groenland.

3295 Leur pire inconvénient qu'ils ont eu jusqu'à date, c'est les ours polaires, pour vous dire. Ils avaient des problèmes sur le quai. Évidemment, ils ont chargé dans des endroits inaccessibles, peu d'eau, pas de dragage. Il y a des techniques qu'ils ont développées, mais ça, ça leur appartient au niveau industriel, puis ils ne veulent pas l'étaler à tous vents. Puis je les comprends.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

3300 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie.

3305 _____
MICHÈLE MARTIN

PAR LA PRÉSIDENTE :

3310 Nous passons maintenant à madame Michèle Martin.

PAR Mme MICHÈLE MARTIN :

Kuei madame, monsieur.

3315 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Kuei.

3320 **PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

Je reviens d'une très longue route, de Nutashkuan jusqu'à ici, alors je suis très contente d'être arrivée à temps, malgré la brume, la pluie et tous les aléas du transport justement!

3325 Je vais vous lire mon mémoire que j'ai résumé évidemment pour la circonstance.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je vous soumetts...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... à un traité officiel.»)

3330

Mais une dette qui se chiffre à quarante millions (40 M\$), pour les trois (3) communautés.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Pourtant...»)

3335 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e tiret, 1^{re} ligne, «... allochtones...»)**

Allochtone, c'est le nom scientifique pour Blanc, pour ceux qui ne le savent pas.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e tiret, 1^{re} ligne, «... soufflaient...»)

3340

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 7^e tiret, 2^e ligne, «... de surveillance;»)

Et ce, pendant au moins vingt (20) ans.

3345 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 8^e tiret, 1^{re} ligne, «Surveillance...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, «... prochaines générations.»)

3350 Je terminerais avec une parole d'un de nos grands chefs, monsieur Sitting Bull : quand ils auront coupé le dernier arbre, pollué le dernier ruisseau, pêché le dernier poisson, alors ils s'apercevront que l'argent ne se mange pas.

Merci, tshinishkumitin.

3355

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous faites des commentaires, madame Martin, advenant l'implantation du projet, est-ce que vous avez discuté de ces propositions avec le promoteur?

3360 **PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

3365 J'en ai discuté parce que je suis membre aussi du Collectif de l'Anse à Pelletier, donc toute la question de la protection des territoires, de la protection de l'environnement, on en a discuté beaucoup lors des rencontres qu'on a eues avec la compagnie Ariane Phosphate dans le comité du maire.

J'en ai discuté aussi avec la Communauté autochtone de Mashteuiatsh. On a eu une rencontre il y a de ça trois (3) semaines sur le nouveau traité qui s'en vient en 2020.

3370 Et je vais vous dire qu'il y a beaucoup de discussions, et la position des aînés et de la communauté ressemble beaucoup à la mienne. Ça veut pas dire qu'on est contre le développement, mais il faut protéger ce qui nous reste de territoire, puis il faut s'assurer surtout que ce territoire-là sera de bonne qualité pour les prochaines générations qui vont venir.

3375 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a une recevabilité de vos propositions par le promoteur?

3380 **PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

Je ne le sais pas. Je sais qu'ils sont en train de négocier actuellement avec les trois (3) conseils de bande.

3385 Mais comme je vous disais, il y a une culture de concertation dans les communautés autochtones qui s'appelle une culture de concertation et de consensus. Alors c'est les processus de réflexions et de décisions qui prennent beaucoup plus de temps que ce qu'on est habitué de voir chez les Allochtones.

3390 Donc pour en avoir jaser avec des gens de la Communauté de Pessamit et de Mashteuiatsh, Essipit moins, on aurait besoin d'avoir des rencontres beaucoup plus approfondies avec beaucoup plus, je vous dirais, de données réelles pour savoir où est-ce qu'on s'en va avec ce projet-là.

3395 D'autant plus que, comme je vous disais, c'est des territoires ancestraux qui sont utilisés aussi par des Autochtones depuis fort longtemps et nous, on a une critique, comme vous avez pu le voir dans le document que j'ai déposé, à l'effet que même avant qu'on pense à développer des mines sur des territoires, il faudrait que les Autochtones en soient informés et que le régime, enfin que les lois reconnaissent ces droits-là qu'on appelle des droits antérieurs à l'exploitation des territoires.

3400 **PAR LE COMMISSAIRE :**

À la page 4 de votre document, vous l'avez lu, mais disons juste pour vous rappeler, vous dites :

3405 «Alors je suis très préoccupée par l'entente que la compagnie Ariane Phosphate a signée avec Mashteuiatsh.»

PAR Mme MICHÈLE MARTIN :

3410 Signera. Elle n'est pas encore signée.

PAR LE COMMISSAIRE :

À signer, pardon, qui est en discussions.

3415

En fait, est-ce que c'est par rapport à l'entente qu'il y a la négociation aussi entre les trois (3) Premières Nations impliquées, il y a des discussions en cours avec le promoteur, donc il y a une entente qui est en négociations, est-ce que d'après vous, cette entente-là, un, est-ce que vous avez entendu parler des éléments qui la font, et est-ce que ça vous satisfait par rapport à vos préoccupations, de la prise en compte donc des intérêts des Autochtones dans cette situation-ci?

3420

PAR Mme MICHÈLE MARTIN :

Pour l'instant, ça reste très très très secret, je vous dirais, le contenu des ententes.

3425

Pour avoir parlé avec certaines personnes des trois (3) conseils de bande, oui, il y a une revendication de la part des trois (3) communautés à la protection des territoires, puis la protection des secteurs pour les familles qui utilisent déjà ces territoires.

3430

Mais la protection d'un territoire, c'est pas juste la protection ici et maintenant, c'est ce qui va se passer pour les prochaines générations.

3435

Et c'est aussi un territoire qu'on appelle marché pour nous, c'est-à-dire un territoire habité, c'est un territoire marché, c'est pas juste le secteur du lac à Paul. C'est tout le secteur. Le Nitassinan va jusqu'au fjord du Saguenay et puis il s'étend quand même sur un long parcours.

Alors je fais quand même confiance à nos élus dans les communautés, mais comme dirait mon père, où ce qu'il y a de l'homme, il y a de l'homme!

3440 Alors j'espère de tout cœur que la conscience collective des Premières Nations va se retrouver dans ces ententes, et surtout, surtout, surtout que ces ententes-là vont être respectées, puis qu'on vivra pas ce qui se passe actuellement avec le barrage de la Romaine pour les communautés innues de la Basse-Côte-Nord qui sont touchées par cette entente-là qui, actuellement, ne leur a offert pas grand-chose, je vous dirais, en termes de redevances.

3445

PAR LE COMMISSAIRE :

3450 On a entendu aussi à l'occasion d'autres membres autochtones parler d'effets cumulatifs. Parce que souvent, on remarquait que dans les études typiques, on fait ça sur cinq (5) ans, un document nous dit, bien, pour les Autochtones, il faut plutôt parler de quarante (40) ans ou peut-être quatre cents (400) ans, ça dépend comment vous les regardez.

3455 Est-ce que vous pouvez commenter un peu sur ces aspects-là d'effets cumulatifs sur votre culture?

3455

PAR Mme MICHÈLE MARTIN :

3460 En fait, ces territoires ancestraux là qui sont quand même en haut des monts Valin subissent déjà, je vous dirais, depuis cinquante (50) ans toute une activité récréotouristique, une activité de chasse, de pêche avec des gens qui y vont, des pourvoiries et tout ça. Je veux pas dire que les gens sont pas corrects, là, je pense qu'on est capable d'habiter.

3465 C'est une des particularités des jeunes Autochtones aujourd'hui, je trouve ça très heureux de vouloir partager des territoires de manière correcte, de manière saine aussi, et je pense que ça peut se faire de manière écologiquement responsable.

3470 Mais l'effet cumulatif, c'est ce qui se passe depuis quelques années et souvent, malheureusement, c'est les industries qui apportent cet effet cumulatif là. Ce n'est pas le fait nécessairement qu'il y ait des gens qui aillent chasser, pêcher, ou qui utilisent le même territoire que les Autochtones qui le font de manière responsable, en respect, dans le fond, de la ressource, sans user la ressource.

3475 Le problème, c'est par exemple toute l'hydroélectricité qui s'est faite dans ce territoire-là. On va rajouter par-dessus ça par exemple une mine. Moi, je peux pas m'imaginer qu'on va dynamiter pendant vingt-trois (23) ans trois (3) fois par semaine. Ça, c'est un effet cumulatif qui est énorme sur un territoire où est-ce qu'il y a des chasseurs, pêcheurs, cueilleurs qui sont là, en plus des animaux qui sont déjà dans des milieux un peu plus fragiles, parce que l'équilibre est toujours un peu plus précaire quand on commence à investir des territoires forestiers éloignés, dans le fond.

3480 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être un dernier point. Est-ce que, par exemple, j'ai vu dans les documents qu'on parlait du lac Alex ou lac Alec, en fait, qui est un site important.

3485 **PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

Traditionnel, oui.

3490 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Traditionnel.

3495 **PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

Spirituel même.

3500 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a des démarches qui sont faites actuellement par les Autochtones pour tenter peut-être de récupérer, entre guillemets, ou de restaurer ou récupérer des territoires, je dirais pas en équivalent de zones protégées, mais de territoires que vous avez déjà eus dans le passé et qui seraient importants à valoriser pour tout le monde en réalité et à partager?

3505 Est-ce qu'il y a des efforts dans ce sens-là entre la communauté et disons le gouvernement pour récupérer ou restaurer?

3510 **PAR Mme MICHÈLE MARTIN :**

Dans le grand traité qui s'en vient, que la consultation va commencer bientôt, l'écriture et la réflexion avec les gouvernements et les communautés se terminent à la fin juin.

3515 Et dans les deux (2) prochaines années, il y aura toute une consultation dans toutes les communautés. Dans ces traités-là, il y a la restauration et la protection des territoires spirituels ancestraux sur tout le Nitassinan.

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci.

3520 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Tshinishkumitin.

3525

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LA PRÉSIDENTE :

3530 Notre dernière participation, madame Patricia Savard. Elle n'est pas là.

J'ai deux (2) demandes de rectification avant de fermer la session. D'abord de madame Josée Vermette.

3535 **PAR Mme JOSÉE VERMETTE :**

Bonjour. Une petite rectification. J'ai entendu dire au début de l'après-midi que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avait le pire taux de chômage dans tout le Canada.

3540 Ça s'est adonné qu'hier soir, on a parlé de chômage, puis il y a quelqu'un en arrière qui me disait, ah, il dit, on vient juste d'annoncer aux nouvelles aujourd'hui, en parlant d'hier, que le taux de chômage avait diminué dans la région, puis que ça allait plutôt bien.

3545 Alors moi, ce matin, je suis allée sur Internet, j'ai googlé le taux de chômage au Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, et j'ai vu que le taux de chômage, j'ai tombé sur un rapport 2014 du taux de chômage pour le Québec, la région Saguenay–Lac-Saint-Jean avait un taux de neuf point neuf pour cent (9,9 %).

3550 Puis j'ai regardé les autres régions, puis je me suis aperçu que le Bas-Saint-Laurent avait neuf point huit pour cent (9,8 %), que Montréal, étonnamment, avait neuf pour cent (9 %) et que la région la pire au Québec, j'ai pas regardé dans le reste du Canada, c'était la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine avec à peu près douze pour cent (12 %).

Alors c'est tout ce que je voulais rectifier.

3555

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci pour les précisions.

3560 Deuxième demande de rectification, Guillaume Lord.

PAR M. GUILLAUME LORD :

Bonjour.

3565

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

3570

PAR M. GUILLAUME LORD :

J'aurais trois (3) courtes interventions.

3575

En fait, la première, c'est au sujet de la première présentation qu'on a eue cet après-midi, la Chambre de commerce du Saguenay, je crois.

Il a été mentionné, pendant la période de questions, que pour le scénario Forestville, il y aurait une desserte ferroviaire de trois kilomètres (3 km) à construire. Bien, dans le scénario qui est étudié actuellement, c'est faux.

3580

Probablement qu'il y avait une confusion avec la jetée de trois kilomètres (3 km). Je présume que c'était ça que la personne voulait mentionner. C'était juste pour corriger.

3585

L'autre affaire, je me rappelle plus c'est dans quelle présentation, mais l'accès, encore là, c'était pendant une période de questions, l'accès pour les travailleurs à la mine.

Il a toujours été clair que peu importe le chemin emprunté pour que le minerai sorte, l'accès à la mine serait via le chemin des Passes à Saint-Ludger-de-Milot. Donc ça n'a pas vraiment d'impacts sur les travailleurs à la mine.

3590

Et la troisième intervention, je sais pas si vous allez me le permettre, madame la Présidente, c'est une réponse que j'aimerais donner à une question que monsieur Locat a posée à plusieurs reprises. J'imagine que c'est parce qu'il aimerait avoir l'information.

3595

Je sais pas si vous me permettez?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous pouvez y aller.

3600 **PAR M. GUILLAUME LORD :**

Vous avez demandé hier puis aujourd'hui des fois la raison pourquoi le parc marin arrête là où il arrête et que la zone étudiée par Arianne Phosphate ne fait pas partie du parc marin.

3605 En fait, bon, j'ai pas la prétention d'avoir nécessairement la réponse exacte, mais mon interprétation, c'est que si on regarde la carte du parc marin, il faut comprendre qu'il y a une zone marine et une zone terrestre.

3610 La zone terrestre, si on regarde, disons, particulièrement pour la rive nord, il y a des trous dans la zone du parc. Elle est entrecoupée. Et on remarque que les zones où il y a des trous, c'est entre autres, bon, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Basile-de-Tableau, les endroits où il y a des villages et où l'activité, disons, ne se prêtait pas à désigner une zone parc.

3615 Quand on arrive à la fin, à l'extrême ouest du parc, on arrive à la Pourvoirie du Cap au Leste, donc qui devait être exclue, et ensuite de ça, quand on continue à l'ouest, le secteur qui intéresse Arianne Phosphate, bien, c'était des terres où il y avait de la coupe forestière.

3620 D'ailleurs, les terres sont sous option par Arianne Phosphate présentement pour construire le terminal portuaire, mais la personne qui possède ces terres-là a gagné sa vie en coupant du bois sur ses terres. Donc, c'est encore là une activité qui se prêtait pas à zoner ça parc.

Donc moi, je pense que c'est ça l'explication pourquoi ça s'est arrêté là.

3625 Et il y aurait une autre question qui serait intéressante : pourquoi la zone de juridiction de Port Saguenay s'arrête à la rivière Pelletier; donc la zone qui intéresse actuellement Port Saguenay pour construire l'installation n'est pas dans la zone de juridiction de Port Saguenay?

3630 Donc l'Anse à Pelletier, cette zone-là se situe dans ce trou-là, finalement, entre le parc marin et la zone de juridiction de Port Saguenay. C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

3635 Alors ceci clôt notre quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique.

Je remercie tous ceux et celles qui ont présenté des mémoires cet après-midi.

3640 La Commission va reprendre ses travaux ce soir ici même à dix-neuf heures (19 h). Alors vous êtes les bienvenus.

Et entre-temps, bonne fin d'après-midi.

3645 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 28 MAI 2015 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3650 _____
Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3655